VISION STRATÉGIQUE

Mars 2019

Adoptée le 2 avril 2019
Résolution numéro 10067-04-2019

Au début de cette nouvelle année 2019, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré peut-elle entrevoir son avenir, notamment au plan de son développement et au plan touristique avec optimisme ? Comment réussir à concilier les besoins de la communauté, permettre un développement tant local que touristique à la fois, performant et dynamique tout en respectant les principes de développement durable ? Comment identifier ses priorités d'intervention et adopter les moyens nécessaires pour réaliser ses objectifs? Comment peut-elle se positionner et se distinguer face aux autres municipalités ? Voilà quelques-unes des questions sur lesquelles la Municipalité s'est penchée récemment.

Pour répondre à ces questions et ainsi relever un défi des plus stimulants, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est très fière de présenter son document intitulé **Vision stratégique.**

Par cette démarche, la Municipalité désire stimuler, orienter, promouvoir et développer les attraits et tout le potentiel de son territoire. En élaborant une **Vision stratégique**, elle entend se doter d'un outil de concertation et de planification qui lui permettra d'atteindre les objectifs de mise en valeur du potentiel touristique, au cours des prochaines années, pour les différents secteurs de son territoire : villageois, récréatif, villégiature, industriel et de conservation.

La Municipalité reconnaît que, pour construire un plan efficace et représentatif des valeurs de la communauté, elle doit pouvoir compter sur l'apport de la population et de différents partenaires. Le processus de concertation et de participation mis en place dans le cadre de l'élaboration du présent document de la **Vision stratégique,** a permis d'illustrer les perceptions actuelles, les forces tangibles de la Municipalité et de faire prévaloir une vision commune de son développement.

En ciblant des axes d'intervention prioritaires, en identifiant des orientations privilégiées et des moyens d'actions concrets, la Municipalité opte pour une action directe sur les enjeux locaux de développement des produits et des services qu'elle envisage offrir à ses résidents permanents, à ses villégiateurs et à ses visiteurs.

Afin de bien comprendre la présente démarche, nous nous sommes inspirés de plusieurs sources d'information dont, notamment celle d'un document réalisé par le *Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire*, au sujet de la notion de Vision stratégique. Nous joignons donc certains extraits pertinents de ce document, lesquels se décrivent comme suit :

<u>Extrait d'un document préparé par le Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire.</u>

> *La vision stratégique est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d'un horizon de planification qui a été préalablement retenu. Celle-ci guide l'organisation dans la gestion du changement souhaité.*
>
> ***Utilité***
>
> *L'énoncé d'une vision sous-tend une stratégie institutionnelle de planification et de prise de décision. Il permet de traiter les enjeux à venir, de faire des choix, de résoudre des problèmes et de définir un langage commun en ce qui a trait au développement culturel, économique, social et environnemental de la collectivité. La vision décrit l'orientation adoptée par celle-ci au terme de l'horizon de planification, envisagé sur une génération ou plus. Elle détermine la cible et la transmet pour mieux la partager et pour expliquer les étapes qui y conduisent. Par exemple, la collectivité peut se définir par rapport aux nouvelles réalités et préoccupations concernant :*
>
> - *les changements démographiques (vieillissement de la population, besoins des familles, immigration);*
> - *l'évolution du marché du travail;*

- *les déplacements des citoyens (transports en commun, utilisation d'un véhicule automobile, gaz à effet de serre)*
- *la diversité culturelle grandissante.*

En tenant compte des préoccupations et des valeurs de la collectivité, la vision stratégique peut susciter l'adhésion des citoyens et des intervenants socio-économiques à l'application de stratégies à long terme (lesquelles engendrent les priorités annuelles). Elle peut aussi les mobiliser en faveur d'une action collective durable visant le partage d'un but, d'un destin commun.

Dans une démarche de développement durable vers des collectivités viables, la vision intègre les dimensions culturelle, sociale, économique et environnementale. Elle évoque, notamment la nécessité de tendre vers un « projet collectif » socialement équitable, économiquement viable, écologiquement vivable, capable de réduire les disparités entre les pauvres et les riches, tout en prévoyant une marge de manœuvre pour l'avenir.

La vision stratégique vient donc définir la cible de la planification de l'aménagement et du développement du territoire dont le principal objet est la mise en œuvre d'un développement durable dans une collectivité donnée, y intégrant le progrès social, la préservation de l'environnement, l'efficacité économique et le développement culturel.

- *À l'échelon local, la vision stratégique sert à assurer la cohérence des actions que sous-tend l'adoption obligatoire d'un plan d'urbanisme, d'un programme triennal d'immobilisations, l'adoption d'un plan stratégique et, le cas échéant, de toute autre politique en lien avec les compétences de la municipalité, telle une politique familiale, une politique culturelle, un plan de mobilité active, une charte du piéton, etc.*

Caractéristiques

Dans ce domaine, les pouvoirs habilitant se trouvent aux articles 2.3 à 2.22 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La vision stratégique est une représentation du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. Elle implique les forces vives de la collectivité et elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune. L'attribut « stratégique » suppose que la vision sert à coordonner une série d'actions dans un but précis.

L'élaboration d'une vision implique la recherche de consensus qui résultent des préoccupations ou des valeurs collectives, qui offrent l'environnement naturel et construit désiré et qui permettent le fonctionnement optimal des activités. Par contre, cette élaboration nécessite un vaste exercice de mobilisation par rapport aux enjeux ainsi qu'une définition des nouvelles modalités d'intervention publique. La loi prévoit un processus minimal d'information et de consultation.

La vision stratégique n'est pas de même nature que les autres éléments des documents de planification. Elle se situe en amont du processus de planification territoriale. C'est la première étape dans l'expression du changement souhaité, elle donne une direction au développement d'une collectivité en général : développement économique, environnemental et social.

L'énoncé de vision stratégique permet de déterminer les orientations multisectorielles et les actions pertinentes qui serviront de guide aux divers plans élaborés en aval : plan d'action local pour l'économie et l'emploi, plan d'urbanisme, politique culturelle, politique familiale, etc.

La vision est une image globale qui indique où la collectivité veut être dans un horizon de planification à long terme, de 15-20 ans ou plus. Elle est le produit de l'imagination et de la combinaison des valeurs clés de tous ceux qui participent à son élaboration et d'une analyse objective de la situation.

La vision exprime d'abord et avant tout les désirs et les attentes partagés d'une collectivité à l'égard de son développement futur à très long terme. Il importe de fixer un horizon suffisamment éloigné afin de permettre les changements nécessaires à sa réalisation. La vision stratégique doit conserver une marge de flexibilité et des possibilités pour réagir aux opportunités émergentes et aux événements imprévus. Elle doit laisser place au « chemin faisant ».

La vision permet d'aborder les grands défis touchant un ensemble de secteurs d'activité et constitue un appel à l'action pour réaliser un futur voulu. Elle est également le fruit d'un exercice de détermination des orientations à privilégier impliquant les citoyens et les partenaires économiques, sociaux, communautaires et culturels, publics ou privés.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise vision a priori. Il revient à ses artisans d'en définir la forme et la portée, mais la collectivité doit pouvoir se retrouver dans cet énoncé.

L'exercice de prospective et de définition d'une vision stratégique semble donc tenir compte de la dynamique de groupe. C'est pourquoi il peut être intéressant d'examiner, avant l'élaboration de cette « vision stratégique », des scénarios formulés sur la base d'une lecture réaliste de la dynamique actuelle des acteurs et de leur emprise sur le développement du territoire. Un survol des scénarios permet de constater les intentions de mobilisation.

Par conséquent, pour être efficace et mobilisateur, l'exercice menant à l'énoncé de la vision doit inciter à la participation en mettant en œuvre un réel mécanisme de sensibilisation et d'échange de l'information avec la population. Par exemple, des objectifs globaux, largement médiatisés, peuvent contribuer à mobiliser les acteurs de toutes les organisations concernées par l'avenir de leur agglomération, de leur région ou de leur municipalité. La vision doit être partagée, acceptée et motivante.

La plus grande réussite d'un plan stratégique n'est pas toujours d'avoir réalisé l'ensemble des projets qu'une collectivité s'est fixée, mais davantage d'être arrivé à inclure la collectivité dans le processus de décision relatif au développement local.

Elle devrait être formulée dans des termes qui permettraient de constater, au fur et à mesure, si on s'en rapproche ou si on s'en éloigne, si on l'a atteinte ou pas.

QUATRE QUESTIONS ESSENTIELLES

Une vision stratégique s'élabore en répondant à quatre questions essentielles : Où sommes-nous présentement ? Où va-t-on ? Où voulons-nous aller ? Comment atteindre ce que nous souhaitons ?

- ***Où sommes-nous présentement ?***

  Au cours de cette étape, on définit le profil de la collectivité. Il s'agit de décrire les antécédents et les aspects importants, d'évaluer les forces et les faiblesses, de définir les problèmes et les responsabilités et d'articuler les valeurs et les préoccupations partagées par la population.

  C'est lors de cette étape que devrait être examiné le diagnostic établi en fonction des données démographiques, économiques, environnementales et sociales. Dans une démarche de développement durable, c'est le moment de préciser les besoins des populations d'aujourd'hui et de demain (besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services).

  Si les autorités se sont déjà donné des outils de suivi (monitoring) et d'évaluation des progrès (indicateurs) réalisés à la suite de l'adoption des documents de planification, il sera plus facile de dresser le bilan et de poser un diagnostic (ce que l'on a fait, ce que l'on fait, ce que nous devrions faire pour satisfaire aux besoins en matière d'aménagement et de développement).

  Quel que soit le processus privilégié, il est essentiel de créer un ou des événements mobilisateurs permettant à toutes les personnes engagées dans la démarche de prendre connaissance du diagnostic réalisé pour chaque secteur d'activité (de mettre l'information en commun) et de commenter les données.

  Le Web peut être très utile comme outil d'information, de consultation et de suivi au cours d'une telle démarche. La plupart des communautés métropolitaines, MRC et municipalités qui ont entrepris l'élaboration d'une vision stratégique ont utilisé Internet pour accompagner leur démarche.

- ***Où allons-nous ?***

  La seconde étape sert à déterminer ce que deviendra la collectivité si les tendances observées se maintiennent. Le scénario le plus probable est développé en brossant le tableau de la collectivité future sans que ne se produisent de changements de direction marqués. Les avantages et les inconvénients de ce scénario peuvent être soulignés pour appuyer le besoin d'un virage éventuellement nécessaire.

- ***Où voulons-nous aller ?***

  La troisième étape constitue le cœur de la démarche. Son objectif est d'articuler la vision de la collectivité. Un scénario réalisable est établi pour montrer ce que la collectivité future pourrait être si l'on décidait de répondre aux préoccupations et aux valeurs exprimées lors des consultations préalables. En bout de ligne, l'image raffinée et illustrée d'un idéal réaliste devient la base d'un énoncé formel de la vision.

Puisque la vision touche les divers domaines du développement durable, concept lié à la notion d'intérêt collectif, on peut imaginer qu'elle devrait prévoir un développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Cette phase de réflexion nécessite de convoquer les citoyens – toutes les parties prenantes – tout du moins de constituer un échantillon représentatif pour apprécier la perception de la population.

Si l'on a confié l'élaboration du diagnostic aux participants de chaque secteur d'activité réuni en ateliers thématiques, il serait approprié par la suite de demander à chacun d'énoncer la « vision d'avenir » pour son secteur d'activité. Par la suite, lors d'un événement rassemblant tous les secteurs d'activité, on peut demander à chacun d'identifier quels sont les énoncés pertinents qui répondent le mieux aux préoccupations des divers secteurs d'activité (exercice de convergence). Plus un énoncé est convergent, plus il répond aux préoccupations de l'ensemble de la collectivité.

- ***Comment atteindre ce que nous souhaitons ?***

Au cours de la quatrième étape, la collectivité commence à cerner les axes d'intervention, les stratégies et les actions à entreprendre pour parvenir à la réalisation de sa vision. Comment y parviendrons-nous ? Dans combien d'années ?

La collectivité définit le contenu du plan métropolitain, du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, c'est-à-dire les grandes orientations d'aménagement, les vocations du territoire, les pôles d'activité, la planification des transports (déplacements), etc.

Elle élabore également son plan d'action et, selon le cas, son plan relatif au développement du territoire. Elle détermine également les politiques privilégiées, les responsables des mises en œuvre, l'échéancier des activités et les indicateurs du processus de monitoring (activités de suivi). La mise en place de mécanismes permettant d'évaluer le chemin parcouru et à parcourir est fondamentale, comme l'identification d'un porteur de vision. La vision doit créer un contexte propice à la prise de décision, notamment un cadre adéquat pour mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs, et ce, sur une base intersectorielle (économique, sociale, environnementale). Elle doit favoriser la création d'une base de connaissances et en permettre le suivi et l'évaluation au fur et à mesure de sa réalisation. Un comité de suivi peut être créé à cet effet. De plus, la vision doit susciter et maintenir l'intérêt de la collectivité dans la réalisation de son devenir.

Une vision stratégique qui assure la solidarité, la cohérence et la convergence des actions devrait avoir un impact majeur sur la gestion de l'organisation dans son ensemble.

Le document intitulé : **Vision stratégique** de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, s'amorce au **chapitre 1** par un bref rappel du contexte, par une description concernant la portée et les limites de ce document ainsi que le processus de réalisation.

Le **chapitre 2** décrit sommairement les caractéristiques générales et sectorielles de la Municipalité. Cette description se veut un bref portrait de ses différents secteurs, soit le noyau villageois de Saint-Faustin, le centre de ski du Mont Blanc, le secteur sud de villégiature, le secteur industriel ainsi que le noyau villageois de Lac-Carré.

Le **chapitre 3** dresse un portrait concernant le milieu humain de la Municipalité. À partir des plus récentes données statistiques, il donne, notamment les faits saillants concernant l'aspect touristique de la région. On y retrouve également, un portrait décrivant le profil sociodémographique et socio-économique de la Municipalité. Sans être une analyse exhaustive, ce chapitre vient surtout illustrer les principaux constats observés en cette matière. L'objectif étant, éventuellement de se servir de ces données afin d'identifier les différents besoins des populations d'aujourd'hui et de demain.

Le **chapitre 4** décrit les différents processus de consultation auprès de sa population, entrepris par la Municipalité au cours des 15 dernières années. On y retrouve, notamment un résumé d'une démarche entreprise en 2001 ainsi que la présente démarche.

Le **chapitre 5** identifie un scénario de développement de la Municipalité, si aucun changement significatif ne survient. Ce scénario tient compte de la dynamique et des tendances observées au cours des dernières années. Il se veut un portrait de la communauté, réalisé en fonction des actifs et attraits actuels, qui se développeraient selon une analyse sommaire des investissements effectués au cours des 15 dernières années.

On trouve, au **chapitre 6**, l'articulation d'une vision de la collectivité basée sur une optimisation du potentiel de développement que la Municipalité est en droit d'envisager. En tenant compte de l'ensemble du potentiel de ses actifs et attraits, cette nouvelle vision se veut à la fois très audacieuse, rassembleuse, inspirante, performante et qui, à terme, permettra à cette communauté de voir son avenir avec optimisme et inciter de nouveaux investissements nécessaires à sa réalisation.

Le **chapitre 7** relate comment et quand parvenir à la réalisation de cette vision. Ce dernier chapitre comprend l'identification des axes prioritaires d'intervention, les objectifs visés, les maîtres d'œuvre, les partenaires impliqués ainsi que les moyens ciblés pour atteindre les objectifs de réalisation.

1
Chapitre

1 Description du contexte, de la portée de cette vision et le processus de sa réalisation

1.1 BREF RAPPEL DU CONTEXTE

Reconnue comme destination touristique principalement grâce à la présence de ses nombreux lacs et de ses attraites touristiques, la Municipalité désire optimiser et développer le plein potentiel de son territoire.

Depuis quelques années, la Municipalité fait face à divers enjeux et défis en développement touristique et en gestion de son territoire. Bien qu'ayant réalisée, au cours des années, différentes actions et/ou interventions ponctuelles qui auraient pu engendrer l'annonce de plusieurs projets privés d'investissement, ont permis d'espérer des retombées significatives. Quelques investissements se sont réalisés, mais sans atteindre les attentes, donc les retombées sont, à ce jour, plus restreintes que celles souhaitées. Néanmoins, le potentiel de développement est présent. Cette situation a donc convaincue les autorités municipales à agir et à entreprendre concrètement la réalisation de la présente démarche, soit en élaborant et en réalisant une *Vision stratégique.*

Cette démarche de planification stratégique vise les objectifs suivants :

- amener l'ensemble des intervenants et partenaires à participer au processus de réalisation de cette *Vision stratégique ;*
- identifier le profil de la clientèle cible (origine, destination) afin d'offrir des services adaptés et des produits pouvant répondre aux besoins de cette clientèle;
- proposer des axes prioritaires d'intervention enrichis et validés par les participants;
- identifier les conditions et les moyens de mise en œuvre qui permettront à la Municipalité de prendre des décisions éclairées concernant l'avenir du développement de son territoire.

1.2 PORTEE ET LIMITES D'UNE VISION STRATEGIQUE

Par définition, une *Vision stratégique* est un outil qui permet à une organisation d'orienter ses efforts dans une direction donnée. Une *Vision stratégique* porte, notamment sur la définition d'une image rassembleuse, l'identification d'axes prioritaires d'intervention, l'adoption de mesures pour atteindre des objectifs et la mise en place d'une structure qui permettra de réaliser les projets ciblés.

La réussite d'une telle démarche doit s'appuyer avant tout, sur un système de valeurs auxquelles les participants d'une organisation ou d'une communauté adhèrent. Ce système de valeurs est fondamental, car il indique l'orientation souhaitée.

C'est donc autour de ces valeurs que la stratégie d'intervention de la présente *Vision* a été formulée. À titre d'exemple, voici certaines valeurs énoncées par les participants lors d'une journée d'échanges tenue en 2015:

- mettre en valeur le territoire en préservant l'environnement selon les principes du développement durable ;
- préserver l'intégrité du milieu naturel et des paysages puisqu'il s'agit d'une des principales ressources de la municipalité ;
- favoriser un développement à l'échelle humaine qui préserve la qualité de l'environnement et de la nature.

Cette *Vision stratégique* est donc un outil à l'image des volontés du milieu, à la fois rassembleur et dynamique. L'objectif est d'en faire un document de référence, auquel les différents partenaires et intervenants pourront référer pour l'élaboration de leur propre plan de développement et d'investissement.

1.3 PROCESSUS DE REALISATION

L'élaboration de cette *Vision stratégique* a nécessité plusieurs actions et a fait appel à l'implication de nombreux partenaires et intervenants. Le processus de réalisation a comporté quatre (4) étapes :

Première étape : Plan de travail et convocation à une journée d'échanges

Dès le début du processus de réalisation, le Conseil municipal approuvait le 1 er septembre, un plan de travail décrit dans l'offre de services, dont le contenu établissait, entre autres, les principaux paramètres de la démarche proposée, les activités à réaliser et un échéancier de réalisation.

L'élaboration d'une liste de personnes et la convocation de ces personnes à une journée d'échanges, a constitué l'élément déterminant de cette première étape. Cette journée d'échanges, composée d'intervenants locaux et de représentants des principaux établissements commerciaux et industriels, avait comme objectif de connaître la perception et les attentes de ses intervenants. Le processus de consultation ainsi qu'un résumé des échanges tenu lors de cette journée du 25 novembre 2015 est plus amplement décrit au chapitre 4 du présent document.

Deuxième étape : Diagnostic sommaire de la situation actuelle et identification des enjeux de développement

La seconde étape, réalisée entre le début décembre 2015 et la fin du mois de janvier 2016, a permis d'établir un diagnostic sommaire et de faire une synthèse de la situation actuelle à partir de documents de planification du territoire, d'études touristiques et autres données pertinentes. C'est durant cette deuxième étape qu'il a été possible d'identifier les principaux enjeux de développement.

Troisième étape : Présentation d'une version préliminaire de la *Vision stratégique*

La troisième étape du processus de réalisation, réalisée entre le début du mois de février 2015 et le début du mois de mars 2016, a consisté à préparer et à valider auprès de la Municipalité une première version de la *Vision stratégique*. Cette version préliminaire comprend, notamment un portrait de la situation actuelle et des projections, les résultats obtenus du processus de consultation, l'énoncé d'une vision rassembleuse, les enjeux de développement, les axes prioritaires d'intervention ainsi qu'une version préliminaire d'un plan d'action.

Quatrième étape : Révision et présentation de la version finale de la *Vision* pour fin d'approbation par le conseil municipal

La quatrième et dernière étape du processus, prévue initialement en novembre 2016 et mise à jour en mars 2019, consiste à présenter la version finale de la *Vision stratégique* de Saint-Faustin-Lac-Carré. À titre indicatif, il est opportun de préciser que le dépôt de la version de 2016 a permis d'initier une grande réflexion de la part de la Municipalité qui, après plusieurs rencontres de travail, recherches et validations de certaines données reliées à la démarche, accompagnés d'évènements tels que des changements au niveau de la direction du service de l'urbanisme, de la période électorale et autres considérations, qu'une mise à jour était appropriée pour que celle-ci puisse être adoptée en 2019. Cette étape comprend donc la compilation et l'intégration de l'ensemble des commentaires émis depuis le début de la présente démarche ainsi que l'ensemble des interventions nécessaires pour fins d'adoption par le conseil municipal.

Les étapes subséquentes

À compter de la date d'adoption de cette *Vision stratégique*, le conseil municipal sera en mesure d'établir ses priorités d'intervention pour le réaliser. Ces priorités porteront tant sur le plan organisationnel que sur la saisie d'occasions de partenariat et l'engagement des ressources humaines et financières nécessaires.

Il sera alors du ressort de la Municipalité de définir à quel moment cette *Vision stratégique* devra faire l'objet d'une diffusion auprès des instances publiques et /ou privées et ainsi enclencher le processus de réalisation des différents projets ciblés.

2
Chapitre

2 Description du territoire (où sommes-nous présentement ?)

2.1 POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE ET DESCRIPTION GENERALE DU TERRITOIRE

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré se situe dans la région administrative des Laurentides (06) à l'intérieur des limites de la MRC des Laurentides. Cette municipalité, d'une superficie de 120 kilomètres carrés, est bornée au nord par la Municipalité de Lac-Supérieur, à l'est par les Municipalités d'Ivry-sur-le-Lac et Sainte-Agathe-des-Monts, au sud par la Municipalité de Montcalm et à l'ouest par la Ville de Mont-Tremblant.

Par sa localisation géographique entre Mont-Tremblant, Ottawa et Montréal, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré bénéficie d'une position stratégique enviable.

Reconnue comme destination touristique grâce à ses attraits naturels et récréotouristiques et de villégiature grâce à ses nombreux lacs, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré se distingue par ses nombreux paysages à la fois saisissants et diversifiés. On y retrouve, notamment de multiples plans et cours d'eau, de nombreuses montagnes, une forêt abondante, deux noyaux villageois soit celui de Saint-Faustin et celui de Lac-Carré, lequel se situe aux abords (du lac) du même nom. Tous ces éléments font de Saint-Faustin-Lac-Carré une destination unique qui offre, à la fois un milieu de vie agréable et un potentiel récréotouristique de grande qualité.

2.2 DESCRIPTION GENERALE

Afin de découvrir les différentes composantes et attraits du territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré, nous avons procédé selon deux (2) moyens distincts, à savoir :

1. Selon les sites internet disponibles et pertinents ;

2. Selon une première expérience d'un visiteur qui arrive sur le territoire ;

2.2.1 Sites internet disponibles

En 2016 puis en 2019, nombreux sont ceux qui, pour se faire une **première** impression d'une destination inconnue, ont comme réflexe de visionner ce milieu via les sites internet disponibles. Ne désirant pas faire une analyse des différents sites pertinents, nous nous sommes limités à celui du Centre de ski Mont-Blanc, celui de la Municipalité ainsi que celui de Tourisme Laurentides. Sans être exhaustif, ce premier portrait pour le visiteur, nous révèle les informations suivantes :

LE CENTRE DE SKI MONT BLANC

Selon le document promotionnel (site internet) en 2016, le Centre de ski Mont Blanc se décrit comme suit :

> *Le Mont Blanc est une grande montagne où l'on y retrouve une atmosphère amicale et familiale. Mont Blanc c'est aussi la meilleure destination vacances au Québec. Situé au beau milieu des Laurentides et au sud de ski Mont-Tremblant, et considéré comme le deuxième plus haut sommet de cette région, le centre de ski Mont Blanc compte 41 pistes pour le ski alpin. La taille et la variété des pistes permettent de satisfaire tous les skieurs et planchistes. Mont Blanc est aussi idéal pour les enfants et les débutants, car il y a des aires réservées pour ceux-ci, équipés de tapis magiques. À Mont Blanc on y retrouve aussi un parc à neige, de l'hébergement et un chalet de ski à la base de la montagne rendant ainsi votre journée de ski ou vos vacances en famille simple, pratique et amusante !*
>
> *De bons tarifs pour les billets de ski, une excellente garderie, et le plus grand parc d'amusement intérieur des Laurentides, la Jungle Magique, font du Mont Blanc, le centre de ski idéal pour toute la famille au Québec.*

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Selon le document promotionnel (site internet) en 2016, le message d'accueil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré se décrit comme suit :

> *Une municipalité aux couleurs de la nature. Du point de vue géographique, la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ressemble à une mer de lacs et de montagnes. Notre territoire compte de nombreux lacs et son sommet le plus haut culmine à 557 mètres. Durant l'été, trois terrains de golf déploient leurs verts, tandis que nos lacs empruntent divers tons de bleu. Au Centre touristique et éducatif des Laurentides, le CTEL, ce centre d'interprétation de la nature, plusieurs kilomètres de sentiers vous invitent à profiter de beautés grandeur nature.*
>
> *En hiver, la couleur blanche prédomine. Ça n'est pas la neige qui manque pour skier au Mont-Blanc.*

Les amateurs de plein air ont aussi accès à deux patinoires. L'année durant, les plus jeunes disposent de terrains de jeux: l'un est situé près de l'hôtel de ville, un deuxième à proximité du lac Lauzon au Domaine Lauzon et un troisième au parc de la gare dans le secteur Lac-Carré où se situe également la Maison des jeunes, un skate park de même que des jeux pour enfants. Un nouveau parc est également en cours de réalisation dans le Domaine Levert. Des jeux pour enfants y seront installés sous peu pour le plus grand plaisir des jeunes du quartier.

En plus des beautés de la nature, Saint-Faustin-Lac-Carré cultive intensément celles de la culture, à la Maison des Arts, comme à la Bibliothèque du Lac, où on multiplie les activités, dont les rencontres avec des auteurs. Vous pouvez aussi y lire tranquillement le journal en sirotant un bon café équitable.

Il vous faudra sans doute quelques jours pour tout découvrir. Vous ne serez donc pas étonnés d'apprendre que nous avons, aussi, de l'hébergement pour toutes les bourses.

TOURISME LAURENTIDES

Selon le document promotionnel (site internet) en 2016, nous avons retenu certains passages provenant de l'organisme *Tourisme Laurentides*, lesquels se résument brièvement comme suit:

Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Porte d'entrée de la région de Mont-Tremblant, Saint-Faustin-Lac-Carré propose un milieu de villégiature authentique où les activités sont axées sur le plein air, les loisirs et la culture. On y retrouve une plage municipale, des terrains de golf, de tennis, des spas, un centre de ski, un circuit de karting, de nombreux gîtes et campings. Lors de votre visite, la municipalité vous propose un parcours culturel qui vous permettra de découvrir l'histoire de la région, une trentaine de sculptures, l'Arbre de l'amour et ses cœurs messagers, la Maison des arts et de la culture et le bâtiment patrimonial de l'ancienne gare ainsi que l'église centenaire.

SKI MONT BLANC

Mont Blanc, où règne une atmosphère familiale et chaleureuse, sait satisfaire les exigences de tous les amateurs de plaisir en montagne. C'est une destination vacances très populaire toute l'année durant, nichée au pied du 2e plus haut sommet skiable des Laurentides. Skieurs et planchistes de tout calibre ont le choix parmi les 41 pistes et le parc à neige répartis sur trois versants. Pour skier entre amis, passer des vacances en famille ou simplement vous évader une fin de semaine, Mont Blanc vous offre un choix d'hébergement pour tous les goûts et tous les budgets. Choisissez entre une chambre intime au pied des pentes ou un luxueux condominium tout équipé, sur les pistes. Après une journée sur les pentes, les invités relaxent dans le bain vapeur à côté de la piscine intérieure et peuvent prendre un verre autour du feu au Bar Igloo. Pour les enfants : la Jungle Magique et la vaste salle de jeu intérieure. Mont Blanc est réputé pour l'excellent rapport qualité/prix des forfaits vacances.

CENTRE TOURISTIQUE ET EDUCATIF DES LAURENTIDES (CTEL)

Le centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL) met à votre portée les attraits naturels et la faune de ce pays de forêt, de lacs et de montagnes. En parcourant ses 36 km de sentiers bien aménagés, vous pourrez vous familiariser davantage avec le milieu forestier. Le pavillon d'interprétation marque le point de départ et d'arrivée des sentiers.

Activités :

RANDONNÉE PÉDESTRE :

- *Passerelles en bois sur l'eau ;*
- *Aires de pique-nique et abris ;*
- *Panneaux d'interprétation ;*

LOCATION D'EMBARCATIONS :

- *Canots, kayaks, kayaks doubles, Pédalos et rabaska (12 places)*
- *Beau camping rustique et avec 2 services, soit 86 sites boisés dont 17 sites de canot-camping. Petit dépanneur bière, bois, glace et vers et épicerie de base. Quatre lacs à pêche vous permettent de taquiner la truite mouchetée, la truite arc-en-ciel et l'achigan à petite bouche.*

CLUB DE GOLF ROYAL LAURENTIEN

Conçu et réalisé par Gabriel Ménard, ce parcours montagneux saura mettre vos capacités de golfeur à l'épreuve. Le terrain, un parcours de championnat de 6800 verges avec 5 tertres de départs. Les joueurs de tous les niveaux trouveront des jalons à leur niveau de jeu. Des trous différents avec un design unique dans le respect des formes naturelles du territoire. Des trous de droite à gauche et vice versa. Plusieurs trous avec un coup d'œil spectaculaire. Il vous surprendra avec plus de 90 fosses de sable, ses différents plans d'eau sur 15 trous, ses départs surélevés et multiples, sans oublier son 12e trou de plus de 600 verges. Le Royal Laurentien, c'est des lacs, des chutes, des rivières, des surfaces de jeu, et des verts dignes des plus beaux clubs privés. En 1997, le prestigieux Canada's Golf Course Ranking Magazine le classait 65e au pays et parmi les 10 meilleurs au Québec. Et en 2001, Le Royal Laurentien recevait une médaille d'argent en tant que « Parcours hôtelier de l'année » selon le magazine Golf International.

Le surintendant Donald Paquin et son personnel sont des gens du terroir qui aiment leur travail et sont fiers de leur parcours. Ils ont à cœur l'héritage des générations futures. Voilà notre garantie de succès.

AIRES DE PRATIQUE: Nos aires de pratique de golf sur gazon naturel peuvent accueillir 35 golfeurs à la fois. 3 verts de pratique, dont 2 entourés de plans d'eau, sont à votre disposition, sans oublier nos 2 verts d'approche et nos 3 fosses de sable qui vous permettent de varier vos coups. Ici rien n'est négligé, tout se veut naturel et invitant.

2.2.2 Expérience du visiteur

Suite à cette **première** visite virtuelle via les sites internet consultés, le visiteur aura le désir de découvrir de lui-même, ce décor si agréablement décrit par ces sites et ainsi se laisser aller et apprécier ce milieu unique et représentatif de son imaginaire touristique. Cette première expérience du territoire constitue en fait, la **première image** que le visiteur aura pour cette communauté, celle qu'il va communiquer à d'autres personnes et qui demeurera dans son esprit, laquelle devrait être le reflet de la cohérence entre une image virtuelle (*le rêve*) et une image réelle (*la réalité*).

2.2.2.1 Expérience du visiteur au long de la route 117 à partir du sud

Or, pour que cette cohérence puisse se valider, nous décrivons sommairement l'expérience d'un visiteur venant de la route 117, à partir du sud :

GRAND SECTEUR RESIDENTIEL ET RECREATIF EST

Pour les fins de la présente démarche, nous avons nommé celui-ci le *Grand secteur résidentiel et récréatif Est.* Ce dernier débute, de manière approximative, à la limite est de la Municipalité et se termine à l'intersection du Chemin du Lac Nantel Nord. On retrouve comme premier établissement commercial une chocolaterie, le *Golf Royal Laurentien*, une partie du parc régional linéaire le *P'tit train du Nord* ainsi que quelques résidences isolées.

Il s'agit de la première image au point de vue territoriale de la Municipalité à partir de la région montréalaise. Il se caractérise par un secteur peu développé, fortement boisé, traversé notamment par une ligne de transport hydroélectrique.

SECTEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ARTERIEL

Pour les fins de la présente démarche, nous avons nommé celui-ci, le *secteur industriel et commercial artériel.* Ce dernier se situe, de manière approximative, entre l'intersection du Chemin du Lac Nantel Nord à l'est et à l'ouest par la rue Poirier. On retrouve principalement au nord de la route 117, les établissements industriels de la *scierie Groupe Crête-Division Saint-Faustin, les Serres Levert* ainsi que la sablière et carrière de *Excavation R.B. Gauthier* et *Gestion Benoit Gauthier* et au sud de cette route 117, un restaurant (*Le Routier*) et une entreprise de construction de maison de bois rond et charpenterie (*Harkins*).

Il s'agit de la seconde image au point de vue territoriale de la Municipalité à partir de la région montréalaise. Il se caractérise par la présence d'un milieu industriel lourd, occupé par des établissements qui exploitent et transforment les ressources naturels présentes, soit le sable, la pierre, le gravier et le bois. Ce secteur se situe dans une petite vallée fermée, fortement déboisée du côté nord et plus boisée au sud.

SECTEUR VILLAGE SAINT-FAUSTIN/ CENTRE DE SKI MONT-BLANC

Pour les fins de la présente démarche, nous avons nommé celui-ci, le *secteur du village de Saint-Faustin et le Centre de ski Mont Blanc.* Ce secteur débute, de manière approximative, à l'intersection de la rue Saint-Faustin (partie est) et se termine à l'intersection de cette même rue Saint-Faustin (partie ouest). À notre droite, se trouve le **village de Saint-Faustin**. Spécifiquement, ce noyau villageois se caractérise par la présence des établissements et équipements suivants :

- une église;
- une Maison des Arts;
- une station-service
- un restaurant
- l'hôtel de ville;
- un centre communautaire;
- une résidence pour personnes âgées;
- une institution bancaire (Caisse Desjardins);

- un ancien hôtel (le Montagnard);
- un motel (Le Saint-Faustin;
- la Table des Pionniers.
- un gîte du passant;
- une pharmacie;
- une quincaillerie;
- une concentration d'habitation de type unifamiliale isolée;
- un parc pour le baseball.

Selon le nombre très restreint de commerces générateurs d'achalandages quotidiens tels que par exemple une épicerie, une SAQ, un nettoyeur, certains restaurants dotés de terrasses, d'établissements offrant des services courants ou semi-courants (professionnels, autres), ce noyau villageois offre aux visiteurs, une expérience commerciale plutôt limitée, peu dynamique qui ne représente pas un lieu d'intérêt significatif, assez pour y revenir et surtout pour communiquer à d'autres d'y venir (bouche à oreille).

Selon le nombre très restreint d'établissements institutionnels et autres générateurs d'un milieu de vie à la fois dynamique et pouvant répondre aux besoins d'une population locale tels que par exemple : une garderie, une école primaire, une école secondaire, des parcs avec équipements sportifs diversifiés, des établissements publics ou de divertissements, ce noyau villageois offre aux résidents, une expérience de milieu de vie plutôt limitée, peu dynamique qui incite ces derniers à devoir se rendre à l'extérieur du territoire pour répondre à ses besoins.

À notre gauche, se trouve le **Centre de ski Mont Blanc**. Spécifiquement, ce Centre de ski se caractérise par la présence des bâtiments et équipements suivants :

- une arche d'accueil avec le nom de l'établissement;
- un immense espace de stationnement;
- un grand bâtiment dans lequel on retrouve une réception et un grand hall, une cafétéria, une salle à manger, un centre d'amusement (la Jungle), une boutique de ski, quelques chambres d'hôtel, une piscine intérieure,
- les équipements pour le domaine skiable (ex. dameuse pour la neige, motoneiges, remontées mécaniques, autres).

On retrouve à proximité de ce centre de ski, quelques habitations et/ou chalets.

Ce centre de ski offre aux visiteurs, une expérience récréative strictement hivernale, dont les commerces sont reliés uniquement à l'agrément et aux besoins des skieurs. Lorsque le visiteur est sur le site, nous n'observons aucun lien attractif qui incite celui-ci à se rendre, notamment au village de Saint-Faustin. Une fois sa journée de ski terminé, aucune infrastructure, sentier pédestre ou autre est offert à ce visiteur à poursuivre plus longuement sa soirée ou son séjour sur le territoire. Non seulement, il n'y a pas d'interconnexions entre le village de Saint-Faustin et le Centre de ski du Mont Blanc qui permettrait un va-et-vient profitable tant à l'ensemble de la Municipalité mais également au Mont-Blanc, mais au contraire, un vaste terrain non aménagé de même qu'un milieu humide éloigne le Centre de ski du Mont-Blanc, d'autant plus que la route 117 est déjà un obstacle au partage des réalités village et Mont-Blanc. Rien ne les unit pour l'instant.

Il s'agit de la troisième image au point de vue territoriale de la Municipalité à partir de la région montréalaise. Elle se caractérise par la présence d'un milieu villageois peu dynamique et un centre de ski qui offre une expérience de jour et hivernal uniquement.

SECTEUR RESIDENTIEL ET RECREATIF OUEST

Le secteur résidentiel et récréatif ouest débute à l'intersection de la rue du Harfang-des-Neiges et se termine à la limite ouest de la Municipalité, soit celle avec la Ville de Mont-Tremblant. Le côté nord de la route 117 se caractérise par, notamment la présence d'un banc d'emprunt temporaire (enlèvement de sable sur un terrain privé) et de quelques résidences et commerces ainsi qu'à proximité l'ancienne pisciculture, qui est devenue la propriété de la MRC et où on retrouve un parc de sculptures géantes. On retrouve le Golf *Les Ruisseaux* ainsi que quelques résidences du côté sud de la route 117.

Il s'agit de la quatrième image au point de vue territoriale de la Municipalité à partir de la région montréalaise. Elle se caractérise par la présence d'un milieu en grande partie boisé dont l'occupation humaine est plutôt limitée.

2.2.2.1 Expérience du visiteur le long de la rue Principale entre le village de Saint-Faustin et les limites avec la Municipalité de Lac-Supérieur

Or, pour que cette cohérence puisse se valider, nous décrivons sommairement l'expérience d'un visiteur venant de la route 117, à partir du village de Saint-Faustin jusqu'à la limite de la Municipalité de Lac-Supérieur:

SECTEUR DU VILLAGE DE SAINT-FAUSTIN/ VILLAGE DE LAC-CARRE

Or, pour que cette cohérence puisse se valider, nous décrivons, dans un premier temps, l'expérience d'un visiteur venant de la route 117, à partir du village de Saint-Faustin jusqu'au village du Lac-Carré:

Ce secteur débute, de manière approximative, à l'intersection des rues Saint-Faustin et Principale et se termine à la limite nord du village de Lac-Carré. Spécifiquement, ce noyau se caractérise par la présence des établissements et équipements suivants :

- une épicerie avec un comptoir de la SAQ;
- un dépanneur;
- trois restaurants, dont deux offrent une terrasse;
- un gîte du passant;
- une concentration d'habitation de type unifamiliale isolée;
- une plage municipale;
- une piste cyclable (par régional linéaire *le P'tit train du nord*);
- une fromagerie;
- une chocolaterie;
- la gare de Saint-Faustin Station;
- le parc de la Gare où l'on retrouve un bel espace de repos et l'Arbre de l'amour;
- une garderie;

Selon le nombre très restreint de commerces générateurs d'achalandages quotidiens tels que par exemple un nettoyeur, certains établissements offrant des services courants ou semi-courants (professionnels, autres), ce noyau villageois offre aux visiteurs, une expérience commerciale plutôt limitée. Possiblement un peu plus dynamique que le village de Saint-Faustin, celui de Lac-Carré ne représente pas nécessairement un lieu d'intérêt significatif, assez pour y revenir et surtout pour le communiquer à d'autres d'y venir (bouches à oreille).

Selon le nombre quasi absent d'établissements institutionnels et autres générateurs d'un milieu de vie à la fois dynamique et pouvant répondre aux besoins d'une population locale tels que par exemple : une garderie, une école primaire, une école secondaire, des parcs avec équipements sportifs diversifiés, des établissements de divertissements, ce noyau villageois offre aux résidents, une expérience de milieu de vie très limitée. Dans les faits, les résidants et visiteurs n'ont pas d'autres choix que de se rendre à l'extérieur du territoire pour répondre à certains de ses besoins.

Ce noyau villageois, grâce à la proximité du lac, la présence de la plage municipale, du parc linéaire, de son épicerie et la trame serrée des bâtiments, notamment offre aux visiteurs, une expérience récréative plus attractive que celle du noyau villageois de Saint-Faustin. Il est plaisant de s'y promener, le visiteur ayant quelques sites, attraits et/ou établissements commerciaux générateurs d'achalandage à sa disposition. Toutefois, l'absence d'établissements d'hébergement laisse peu d'option à ce visiteur à poursuivre plus longuement sa soirée et/ou son séjour au sein de ce noyau villageois.

SECTEUR VILLAGE DE LAC-CARRE ET LES LIMITES AVEC LA MUNICIPALITE DE LAC-SUPERIEUR

Le secteur du village de Lac-Carré et les limites avec la Municipalité de Lac-Supérieur débute à l'intersection du Chemin du Lac-Supérieur et se termine avec la limite territoriale de la Municipalité du Lac-Supérieur. Ce chemin se rend au *Parc du Mont-Tremblant* et au versant nord de la *Station touristique de Tremblant.*

On retrouve principalement un milieu plus rural, fortement boisé ainsi que quelques résidences isolées.

2.2.2.3 Expérience du visiteur le long du chemin des lacs et du chemin du lac-Caribou entre le Centre de ski du Mont-Blanc et le Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL)

Le secteur du centre de ski Mont Blanc et le Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL) débute à l'intersection de la Route 117 et se poursuit le long du Chemin des Lacs et se termine en prenant le Chemin du Lac-Caribou, soit en arrivant au terrain du CTEL. Ce secteur se caractérise principalement par la présence d'un établissement public (*les bureaux de la MRC des Laurentides*), un milieu de villégiature montagneux et fortement boisé, dans lequel on retrouve de nombreux lacs ainsi que plusieurs chalets.

3
Chapitre

3 Description du profil touristique et données concernant le milieu humain (où nous sommes présentement ?)

3.1 BREF DESCRIPTION DU PROFIL TOURISTIQUE

Selon une étude réalisée par la Corporation de développement économique pour le compte de la MRC des Laurentides intitulé *L'industrie du Tourisme-Portrait sommaire Septembre 2015,* les faits saillants du portrait touristique se décrivent comme suit :

- *Située au nord de Montréal, caractérisée par de grands espaces, des paysages exceptionnels, un patrimoine culturel riche et diversifié, la région des Laurentides est le berceau de la villégiature au Québec;*

- *Le territoire des Laurentides est composé de huit municipalités régionales de comté ;*

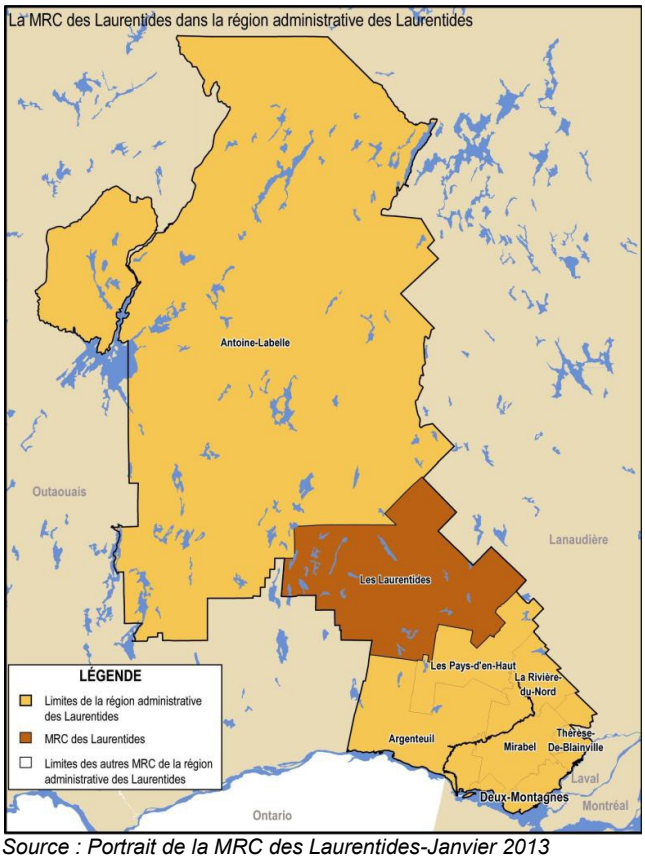

Source : Portrait de la MRC des Laurentides-Janvier 2013

- *Avec près de **3 millions de visites de touristes par année** et des **dépenses touristiques de l'ordre de 553 M $**, la région des Laurentides se classe dans les premières régions au Québec, après Montréal et Québec, en termes de nombres de visiteurs et de dépenses de ces derniers;*

- *Située dans le cœur des Laurentides, la MRC des Laurentides forme la **région la plus importante des Laurentides en termes d'offre touristique.** Près de 50 % de l'économie de la MRC des Laurentides est directement ou indirectement reliée à l'industrie touristique. Il s'agit donc d'un secteur économique important;*

- *La région de Mont-Tremblant s'est développée rapidement dans les années 90 avec l'arrivée d'Intrawest qui s'est porté acquéreur du domaine skiable du mont Tremblant. La transformation de la montagne et la renaissance de Tremblant ont fait en sorte que Mont-Tremblant est devenu le pôle touristique majeur des Laurentides, voire du Québec, sur le plan touristique;*

- *Ce développement a bénéficié à l'ensemble de la région en raison des infrastructures et des services qui se sont ajoutés. En effet, en plus de ce qui a été réalisé par Intrawest, la région a vu se développer des projets d'hébergement commercial à l'extérieur du site de Tremblant ainsi que divers attraits et services, ce qui a eu un impact sur l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides;*

- *Les villes et municipalités sont regroupées en quatre grands secteurs géographiques :*

  - ***Secteur Grand Sainte-Agathe***
    Ivry-sur-le-lac
    Lantier
    Sainte-Agathe-des-Monts
    Sainte-Lucie-des-Laurentides

    Val-David
    Val-des-Lacs
    Val-Morin

  - ***Secteur Mont-Tremblant***
    Lac-Tremblant-Nord
    Lac Supérieur
    Mont-Tremblant
    Saint-Faustin-Lac-Carré

  - ***Secteur Labelle***
    La Conception
    La Minerve
    Labelle

  - ***Secteur Ouest***
    Amherst
    Arundel
    Barkmere
    Brébeuf
    Huberdeau
    Montcalm

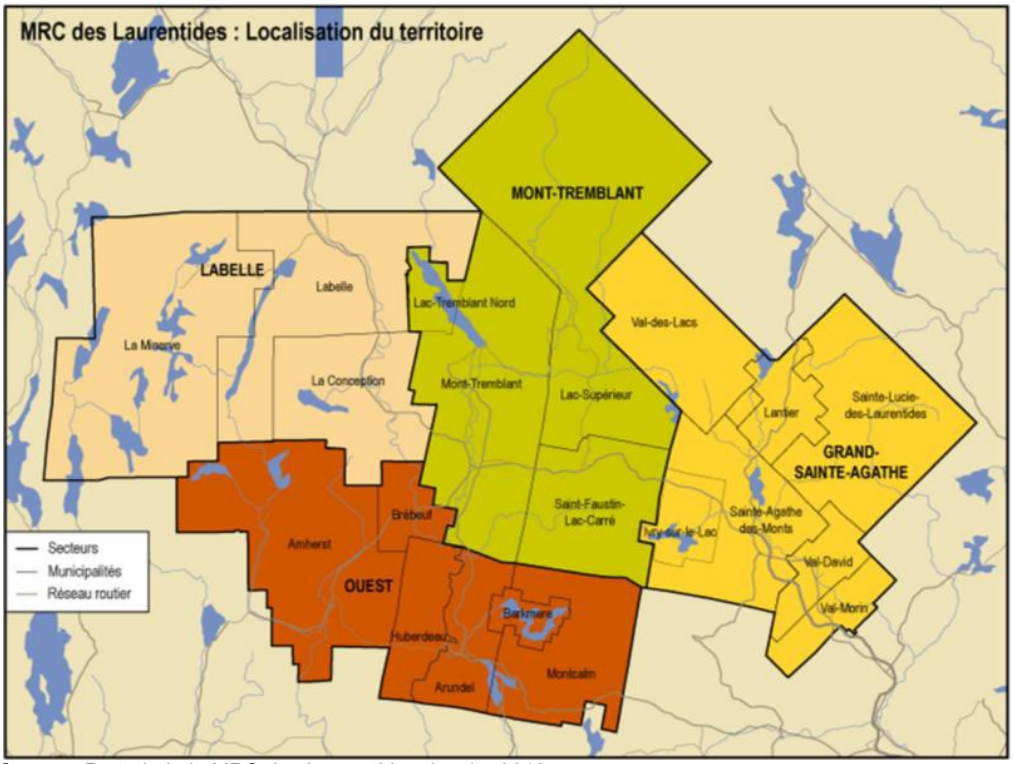

Source : Portrait de la MRC des Laurentides-Janvier 2013

- *À lui seul, le **secteur Mont-Tremblant compte 80 % de l'offre globale de chambres ou unités d'hébergement** de la MRC des Laurentides. <u>Cela est attribuable à la forte concentration d'unités à Tremblant;</u>*

- *On trouve 2 auberges de jeunesse offrant près de 100 unités d'hébergement dans la MRC des Laurentides ;*

- *On retrouve un réseau de camping de plus de **3 400 sites** vient compléter l'offre d'hébergement;*

- *Le niveau de qualité des établissements d'hébergement de la MRC des Laurentides est généralement supérieur à la moyenne régionale ainsi que celle du Québec, avec 20 % des hôtels et 67 % des résidences de tourisme se situant dans les catégories 4 et 5 étoiles ;*

- *Les seuls établissements hôteliers 5 étoiles de la région des Laurentides sont situés à Mont-Tremblant ;*

- *61 % des gîtes de la MRC des Laurentides se classent dans les catégories 4 et 5 soleils ;*

Les principaux attraits touristiques et les activités

Les attraits majeurs étant :

- *Casino de Mont-Tremblant*
- *Le Parc national du Mont-Tremblant*
- *Réserve faunique Papineau-Labelle*
- *Parc régional de Val-David-Val-Morin*
- *Domaine Saint-Bernard*
- *Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL)*

Les musées, centres d'interprétation et salles de spectacle

- *Centre d'exposition de Val-David, Val-David*
- *L'Atelier de l'Ile, Val-David*
- *Maison des arts et de la culture Saint-Faustin, Saint-Faustin-Lac-Carré*
- *Place de la Gare, Mont-Tremblant*
- *Première scène, Mont-Tremblant*
- *Salle Alphonse-Desjardins, Mont-Tremblant*
- *Théâtre Le Patriote, Sainte-Agathe-des-Monts*
- *Théâtre du Marais, Val-Morin*

Les activités sportives et de plein air

Ski alpin

Les Laurentides sont considérées comme le berceau du ski alpin au Québec. Le territoire de la MRC des Laurentides compte cinq centres de ski alpin, dont :

- *Tremblant, Mont-Tremblant 96 pistes*
- *Mont Blanc, St-Faustin-Lac-Carré 41 pistes*
- *Station de ski Vallée Bleue, Val-David 19 pistes*
- *Centre de ski Belle Neige, Val-Morin 19 pistes*
- *Station de ski Alta, Val-David 27 pistes (cette station n'est plus en opération)*

Ski de fond

Le ski de fond est également à l'honneur dans ce paradis montagneux.

- *Parc national du Mont-Tremblant, Lac Supérieur 43 km*
- *Centre de ski de fond Mont-Tremblant, 45 km*
- *Parc régional de Val-David-Val Morin, Val-David 63 km*
- *Centre de plein air Camping Sainte-Agathe-des-Monts, 12 km*
- *Centre de ski de fond de Labelle 35 km*

Traîneau à chiens

Le traineau à chiens est une activité pratiquée dans plusieurs sentiers dans la MRC des Laurentides. On y retrouve différents locateurs dont à Mont-Tremblant.

- *Centre d'activités nature Kanatha-Aki, Val-des-Lacs*

Golf

Plusieurs terrains de golf prestigieux attendent les amateurs dans la région de la MRC des Laurentides.

- *Club de golf Arundel, Arundel 18 trous*
- *Golf Le Diable, Mont-Tremblant 18 trous*
- *Golf Le Géant, Mont-Tremblant 18 trous*
- *La Belle, Mont-Tremblant 18 trous*
- *La Bête, Mont-Tremblant 18 trous*
- *Le Maître, Mont-Tremblant (privé) 18 trous*
- *Club de golf Royal Laurentien, Saint-Faustin-Lac-Carré 18 trous*
- *Club de golf Val-Morin, Val-Morin 18 trous*
- *Golf Deer Haven, Arundel 9 trous (par 3)*
- *Golf de la Maskinongé 9 trous*
- *Club de golf Les Ruisseaux, Saint-Faustin-Lac-Carré 9 trous*
- *Club de golf Laurentien, Ste-Agathe-des-Monts 9 trous*

Centre sportif de Sainte-Agathe-des-Monts

Piscine de Labelle

Canoë-kayak et autres activités nautiques

- *Kayak Café, Labelle*
- *Aventure Pause Plein Air Laurentides, La Conception*
- *Centre nautique Pierre Plouffe, Mont-Tremblant*
- *Aventure Nouveau Continent, Val-David*
- *Aventure quatre saisons*

Natation / plages

On trouve des plages publiques dans certaines municipalités de la MRC des Laurentides ainsi qu'au Parc national du Mont-Tremblant et au Domaine Saint-Bernard (voir section Attraits).

Complexe aquatique Mont-Tremblant

Inauguré en août 2015, le Complexe aquatique Mont-Tremblant offre une piscine semi-olympique, un bassin récréatif, une salle de cardio et d'entraînement.

Randonnée pédestre

Il existe plusieurs sentiers de randonnée, la plupart étant situés dans les parcs et réserves fauniques

Escalade / tyrolienne

- *La montagne d'argent, La Conception*
- *Parc régional de Val-David- Val Morin, Val-David*
- *Tyroparc, Ste-Agathe-des-Monts*
- *Ziptrek Écotours, Mont-Tremblant*

Cyclotourisme / vélo de montagne

La MRC des Laurentides est traversée par deux pistes cyclables majeures :

- *Le parc linéaire Le P'tit train du Nord, 232 kilomètres (de Bois-des-Filions à Mont-Laurier), dont 70 kilomètres qui traversent la MRC des Laurentides de Val-Morin à Labelle*
- *Le Corridor Aérobique (vélo hybride ou de montagne) s'étend sur 58 kilomètres, dont près de la moitié traverse la MRC des Laurentides, de Montcalm à Mont-Tremblant. Aussi, plusieurs municipalités ont développé des réseaux de pistes cyclables sur leur territoire.*

Vélo de montagne

Il existe des sentiers de vélo de montagne dans diverses municipalités, notamment à Mont-Tremblant et à Val-David

Équitation

- *Ferme Duquette, Val-David*
- *Ranch Mont-Tremblant, Val-des-Lacs*

Croisières

- *Les croisières Mont-Tremblant, Mont-Tremblant*
- *Croisières Alouette, Ste-Agathe-des-Monts*

École de pilotage Jim Russell

Depuis 1969, l'École de pilotage Jim Russell du circuit Mont-Tremblant offre aux aspirants pilotes ainsi qu'aux fervents amateurs la possibilité d'améliorer leurs compétences de conduite en recevant l'enseignement de pros.

Chasse et pêche

- *Pourvoirie Baroux, Amherst*
- *Pourvoirie du Lac Berval*

Motoneige / VTT

La motoneige et le VTT sont pratiqués dans plusieurs municipalités d'où on peut accéder à des sentiers interrégionaux.

- *Centre d'activités Tremblant, Mont-Tremblant*
- *Défi Sport, Mont-Tremblant*

Les marchés publics

Les marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides présente deux marchés publics dans la région.

- *Val-David : (Été, Noël et hiver)*
- *Mont-Tremblant (secteur Vieux-Village) : Été seulement*

Le transport

Transport public terrestre

La région est desservie par un service de transport public interurbain de Montréal.

- *Service de transport public de Montréal - Autobus Galland*
- *Conseil de transport intermunicipal des Laurentides – CITL*

Hélicoptère

Tours d'hélicoptère et nolisement - Heli-Tremblant

Aéroports

La MRC des Laurentides peut être desservie par un aéroport international, située à environ trente minutes et qui accueille des vols sur horaire de Toronto et de New York ainsi que des vols privés. Un service de navette vers les hôtels de la région est offert.

- *L'aéroport international Montréal*
- *Aéroport international La Macaza- Mont-Tremblant*

L'aéroport international Trudeau-Montréal est situé à environ 1 heure 15 du cœur de la MRC des Laurentides

L'éducation

- *Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant*
- *École Hôtelière des Laurentides (EHDL)*

Les organismes de référence

Voici une liste des principales organisations œuvrant dans l'industrie touristique dans la région des Laurentides.

- *Tourisme Laurentides*
- *Accord Laurentides, Créneau d'excellence, Tourisme de villégiature quatre saisons*
- *Tourisme Mont-Tremblant*
- *Tourisme aérien Laurentides*
- *Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides (SADC)*
- *Développement économique Mont-Tremblant*
- *Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant*
- *Chambre de commerce de Labelle*
- *Chambre de commerce de Ste-Agathe des Monts*
- *Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides*

3.2 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

Afin de décrire un portrait du milieu humain de la Municipalité, nous avons procédé selon deux (2) moyens distincts, à savoir :

1. la description du secteur de Mont-Tremblant, tel que réalisé par un document réalisé par le Centre local de développement Laurentides pour le compte de la MRC des Laurentides intitulé *Portrait du secteur Mont-Tremblant - Septembre 2014* ;

2. à partir de ces données, nous présentons un résumé des faits saillants de la Municipalité concernant son milieu humain.

L'analyse du profil démographique et socio-économique de la Municipalité permet de dégager certains enjeux reliés à l'évolution de sa population et de son économie.

3.2.1 Portrait du secteur Mont-Tremblant-Septembre 2014

Selon un rapport réalisé par le Centre local de développement Laurentides pour le compte de la MRC des Laurentides intitulé *Portrait du secteur Mont-Tremblant - Septembre 2014,* les faits saillants de ce portrait se décrivent comme suit :

- *Le secteur Mont-Tremblant est localisé au cœur de la MRC des Laurentides. Il comprend 4 municipalités : Mont-Tremblant, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur et Lac-Tremblant-Nord. Seules les 3 premières municipalités feront l'objet d'un développement dans ce portrait, la municipalité de Lac-Tremblant-Nord n'accueillant qu'une faible quantité de résidents à l'année ;*

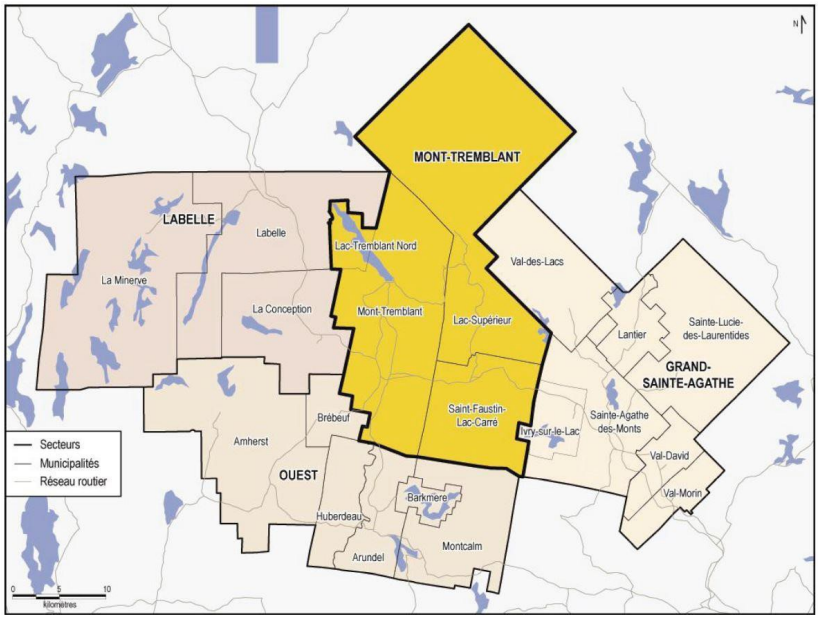

Source : Portrait du secteur Mont-Tremblant-Septembre 2014

- ***POPULATION***

En 2011, la population du secteur Mont-Tremblant s'élève à 14 900 individus; elle est composée de 6 807 ménages, soit une moyenne de 2,2 personnes par ménage. Elle est répartie comme telle :

- Mont-Tremblant : 9 494 personnes (64 %)
- Saint-Faustin-Lac-Carré : 3 467 personnes (23 %)
- Lac-Supérieur : 1 892 personnes (13 %)

À cette population permanente, s'ajoute celle des villégiateurs estimée à 8 000 personnes additionnelles par année.

Évolution de 1991 à 2011

Entre 1991 et 2011, la population du secteur Mont-Tremblant a augmenté de 63 %, la plus forte augmentation de toute la MRC des Laurentides. Les trois municipalités qui la composent ont connu une forte croissance démographique au cours des 20 dernières années : la population de Lac-Supérieur a plus que doublé (croissance démographique de 102 %), tandis que celle de Saint-Faustin-Lac-Carré a augmenté de 57 % et celle de Mont-Tremblant de 58 %.

Caractéristiques

Comme les autres secteurs de la MRC, la population de Mont- Tremblant est vieillissante : surreprésentation de la cohorte des 50 ans et plus et sous-représentation des jeunes adultes (20-40 ans) et des jeunes enfants (0-10 ans). Le secteur Mont-Tremblant bénéficie cependant d'une population plus jeune que la moyenne de la MRC (44 ans), avec un âge moyen relativement plus faible (41 ans).

- ***SCOLARITÉ***

Le secteur Mont-Tremblant accueille 12 455 diplômés sur son territoire, soit 77 % de la population :

- *2 725 personnes possèdent un diplôme d'études secondaires (22 %)*
- *2 505 personnes détiennent un certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers (20 %)*
- *1 875 personnes ont obtenu un certificat/diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire (15 %)*
- *1 860 personnes possèdent un certificat, un diplôme ou un grade universitaire (15 %)*

Caractéristiques

La diplomation à Mont-Tremblant est similaire à celle de l'ensemble de la MRC des Laurentides.

- **LOGEMENT**

En 2011, le taux de propriété dans le secteur Mont-Tremblant est de 69%, ce qui représente un volume de 4 715 ménages propriétaires. La valeur moyenne du logement s'élève à 249 836 $ et le loyer brut moyen est de 682 $.

À ces unités résidentielles principales s'ajoute un volume de 4 969 unités de villégiature ou de condos, réparties dans les quatre municipalités du secteur Mont-Tremblant.

Évolution de 1991 à 2011

Le taux de propriété dans le secteur Mont-Tremblant a augmenté de 97 %. Comme pour les autres secteurs de la MRC, la hausse a été particulièrement forte entre 2001 et 2006, avec un passage du taux de propriété de 66 % à plus de 72 % des ménages.

La valeur moyenne du logement a très fortement augmenté (hausse de 174 %). La hausse se concentre essentiellement sur la période 2001-2006, au cours de laquelle la valeur moyenne du logement a presque doublé, en passant de 127 215 $ à 222 137 $. En 2011, la valeur moyenne du logement est de 249 836$, dans le secteur Mont-Tremblant.

Cette tendance touche l'ensemble des municipalités du secteur, avec une intensité particulière pour la municipalité de Lac-Supérieur. Cette municipalité a connu une hausse spectaculaire de sa valeur moyenne du logement (255%), supérieure à 250 000$ en 2011.

À St-Faustin-Lac-Carré, la valeur moyenne du logement a augmenté de 156 % tandis qu'à Mont-Tremblant elle a augmenté de 169%, entre 1991 et 2011.

À propos du loyer mensuel moyen, il est passé de 424 $ en 1991, à 682 $ en 2011, soit une hausse de 61 %. Cette hausse est supérieure à la tendance globale au sein de la MRC des Laurentides, qui affiche une hausse de 43 % de son loyer mensuel sur la même période. La municipalité de Lac-Supérieur est particulièrement concernée, avec une hausse de 107 % (soit de 344 $) de son loyer mensuel moyen.

Caractéristiques

Le taux de propriété dans le secteur Mont-Tremblant est inférieur à la moyenne de la MRC des Laurentides. Ce constat diverge cependant selon la municipalité considérée. Le taux de propriété est particulièrement faible dans la municipalité de Mont-Tremblant (62 %), tandis qu'il est très élevé à Saint-Faustin-Lac-Carré (80%) et à Lac-Supérieur (87%), qui sont aussi les municipalités les moins peuplées.

La valeur moyenne du logement dans le secteur Mont-Tremblant dépasse de plus de 15 000$ celle de l'ensemble de la MRC. Tandis que la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a une valeur moyenne du logement inférieure à celle de la MRC.

Le loyer mensuel moyen dans le secteur Mont-Tremblant est légèrement supérieur à la moyenne de la MRC. La municipalité de Mont-Tremblant a le loyer mensuel le plus élevé (689$) de tout le secteur.

EMPLOI

Le taux d'activité au sein du secteur Mont-Tremblant est de 65 %, ce qui représente près de 8 065 personnes actives. Environ 16 % de la population active, soit 1 255 personnes, est constituée de travailleurs autonomes. Le taux de chômage avoisine les 12 % de la population, soit un volume d'environ 1005 chômeurs.

Évolution de 1991 à 2011

Comme pour l'ensemble de la MRC des Laurentides, le taux de chômage a bénéficié d'une forte baisse, en passant de 17 % à 12 % de la population active (baisse de 29 %). La baisse du taux de chômage a été particulièrement forte entre 1996 et 2001.

La municipalité de Lac-Supérieur a connu une forte hausse de son taux de chômage qui a presque doublé entre 2006 (10%) et 2011 (19%), soit un volume de 200 chômeurs. Seule, la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a un taux de chômage inférieur à celle du secteur Mont-Tremblant mais équivalent à celle de la MRC des Laurentides

Caractéristiques

Globalement, la population de St-Faustin-Lac-Carré est plus active que celle de l'ensemble de la MRC des Laurentides. Cette différence s'explique en partie par la structure de la population dans ce secteur, qui est légèrement plus jeune que dans l'ensemble de la MRC.

Quant au taux de chômage, il est légèrement plus élevé dans le secteur de Mont-Tremblant que dans l'ensemble de la MRC. La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré bénéficie du taux de chômage le plus faible comparativement aux autres municipalités, avec 10 % de sa population active; tandis que la municipalité de Lac-Supérieur a un taux de chômage qui approche le 20% de la population active.

REVENU

Le revenu moyen d'emploi pour le secteur Mont-Tremblant s'élève à 43 132 $, tandis que le revenu médian des ménages est de 47 229 $. Le pourcentage de population vivant dans des ménages à faible revenu après impôt est de 17%, ce qui représente un volume de 2 410 personnes.

Évolution de 1991 à 2011

Le revenu moyen d'emploi a augmenté de 72 % ; il a bénéficié d'une hausse constante et supérieure à la tendance de l'ensemble de la MRC des Laurentides sur cette même période (hausse de 21 %). Quant au revenu médian des ménages, il a augmenté de 46 % au cours de la même période, hausse également supérieure à la tendance de la MRC (hausse de 25 %). Enfin, le pourcentage de population à faible revenu est passé de 17 % en 1991, à 11 % en 2006, une baisse légèrement moins importante que celle concernant l'ensemble de la MRC.

Caractéristiques

La population du secteur Mont-Tremblant bénéficie d'un revenu moyen d'emploi et d'un revenu médian des ménages légèrement plus élevés que celle de l'ensemble de la MRC des Laurentides. Par ailleurs, le pourcentage de population vivant sous le seuil de faible revenu y est légèrement plus faible.

La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré bénéficie du revenu moyen d'emploi et du revenu médian des ménages le plus élevé du secteur.

ENTREPRISES, EMPLOIS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS

En 2011, le secteur Mont-Tremblant accueillait 647 entreprises sur son territoire, ce qui représente un volume de 9 730 emplois6. Ils sont répartis dans les différentes municipalités de la manière suivante :

Municipalités	***Nombre d'entreprises***	***Nombre d'emplois***
Mont-Tremblant	*511*	*8270*
Saint-Faustin-Lac-Carré	*89*	*1051*
Lac-Supérieur	*44*	*401*
Lac-Tremblant-Nord	*3*	*8*

En termes de volume d'emplois, le secteur récréotouristique domine largement avec 4 156 emplois, suivis des secteurs des services (1 396) et enfin de la construction (1 138) et du commerce de détail (1 133).

Le secteur récréotouristique est très créateur d'emplois par rapport aux autres secteurs d'activités : 18 % des entreprises et 42 % des emplois du secteur Mont-Tremblant.

Évolution par territoire de 1991 à 2011

Entre 1991 et 2011, 226 entreprises et 5 472 emplois ont été créés dans le secteur Mont-Tremblant. Ils ont été répartis de la manière suivante :

- *159 entreprises **(70%)** et 4 658 emplois créés **(85%)** à Mont-Tremblant*
- *30 entreprises **(13%)** et 479 emplois créés **(9%)** à Saint-Faustin-Lac-Carré*
- *34 entreprises (**15%)** et 327 emplois créés **(6%)** à Lac-Supérieur*

Le volume d'entreprises et d'emplois au sein de la municipalité de Mont-Tremblant a bénéficié d'une forte augmentation au cours de la période 1991-2009 mais connais une diminution importante depuis 2009. La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré connaît une augmentation de son volume d'entreprises et d'emplois depuis 2002 tandis qu'ils diminuent au sein de la municipalité de Lac-Supérieur depuis 2002. Plus de 70 % des entreprises et 85 % des emplois créés à Mont-Tremblant, au cours des 20 dernières années, l'ont été sur le territoire de la municipalité de Mont-Tremblant.

Évolution par secteur d'activités de 1996 à 2011

Dans le secteur manufacturier, le nombre d'entreprises a été en hausse de 1996 à 2002, et il a subi une baisse depuis. Au total, ce secteur comprend 24 entreprises et 45 emplois mais la tendance est à la baisse.

Dans le secteur du commerce de détail, le nombre d'entreprises est en baisse depuis 1996 (- 50 entreprises), mais le volume d'emplois créé dans ce secteur reste positif (+ 61 emplois).

Dans le secteur de la construction, 52 entreprises ont été créées entre 1996 et 2011, ce qui représente un volume de 615 emplois supplémentaires. Le volume d'entreprises et d'emplois est plutôt stable depuis 2007.

Dans le secteur des services, après une période de légère croissance des entreprises et une croissance plus soutenue des emplois entre 1998 et 2009, la tendance est maintenant à la baisse. Ainsi, entre 2009 et 2011, il y a 32 entreprises et 565 emplois de moins dans ce secteur d'activité.

Dans le secteur récréotouristique, le nombre d'entreprises s'est stabilisé entre 1996 et 2009 mais ce chiffre a diminué de 19 entreprises en 2011. Le volume d'emplois créés entre 1996 et 2009 a plus que doublé mais en 2011, la diminution des entreprises se traduit par une perte de 1514 emplois.

ENTREPRISES, EMPLOIS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS

En 2011, un montant de 72 180 163 $ a été investi en développement immobilier, incluant les rénovations comme les nouvelles constructions : près des deux tiers de ces investissements ont été réalisés à Mont-Tremblant et plus des deux tiers concernent le secteur résidentiel.

Répartition des investissements immobiliers selon les municipalités en 2011

Municipalités	***% des investissements***
Mont-Tremblant	*62%*
Saint-Faustin-Lac-Carré	*11%*
Lac-Supérieur	*20%*
Lac-Tremblant-Nord	*6%*

Répartition des investissements immobiliers selon les secteurs d'activités en 2011

Secteurs d'activités	***% des investissements***
Résidentiel	*64%*
Commerce de détail et de services	*13%*
Public et gouvernemental	*10%*
Hôtellerie et restauration	*13%*

Évolution par municipalité de 2007 à 2011

*Les investissements immobiliers à Mont-Tremblant sont passés de 128 453 834 $ à 72 180 163 $ entre 2007 et 2011, ce qui représente une diminution de **47 %**.*

La municipalité de Mont-Tremblant a connu la variation la plus forte puisque le volume d'investissements immobiliers sur son territoire a diminué de 54 % durant la même période. À Saint-Faustin-Lac-Carré et à Lac-Supérieur, le volume d'investissements a diminué de 22 % et de 26 % respectivement. Lac-Tremblant-Nord connaît une forte augmentation entre 2008 et 2011, où les investissements en immobiliers sont passés de 521 000 $ à 4 502 000 $.

Entre 2010 et 2011, le volume d'investissements a évolué de façon positive pour toutes les municipalités à l'exception de Saint-Faustin-Lac-Carré dont le volume d'investissements est resté stable.

4
Chapitre

4 PROCESSUS DE CONSULTATION AUPRES DE LA POPULATION

Dans le cadre de la présente démarche, nous avons effectué certaines interventions reliées au processus de consultation auprès de la population. Après avoir fait certaines recherches, nous avons convenu que pour savoir dans quelle direction la Municipalité désire aller, nous devions connaître, au préalable, son passé, son présent afin de mieux définir son avenir. Par cette approche, nous avons donc retenu les deux (2) moyens distincts suivants, à savoir :

1. Consultations sur la stratégie de développement de Saint-Faustin-Lac-Carré, préparé par Zins Beauchesne et associés (mai 2001);

2 Selon une journée d'échanges tenue le 25 novembre 2015 concernant la présente démarche.

4.1 Consultations sur la stratégie de développement de Saint-Faustin-Lac-Carré, préparé par Zins Beauchesne et associés (mai 2001)

Les principales composantes du document intitulé « Consultations sur la stratégie de développement de Saint-Faustin-Lac-Carré » préparé par la firme Zins Beauchesne et associés (mai 2001) se résument comme suit :

Synthèse des objectifs visés

- *Établir un diagnostic sur les potentiels et contraintes de développement de la Municipalité;*
- *Conduire une consultation auprès de la population, des villégiateurs et des acteurs économiques concernant les priorités de développement à retenir;*
- *Définir une stratégie de développement pour la Municipalité*

Synthèse des grands constats stratégiques

- *La Municipalité profite d'un environnement remarquable, localisé à environ 150 km de Montréal. Cet environnement a permis d'attirer de nombreux villégiateurs, principalement autour de la quarantaine de lacs que dénombre la Municipalité;*
- *Plusieurs villégiateurs, approchant l'âge de la retraite, envisagent de transformer leur résidence secondaire en résidence principale. Ces derniers entendent préserver la qualité de leur environnement. Ils sont la plupart regroupés en associations qui veillent à la défense de leurs intérêts;*
- *Les résidents permanents se retrouvent surtout dans la zone urbanisée;*
- *La population résidente est peu scolarisée, dispose de revenus inférieurs à la moyenne provinciale et est très touchée par le chômage (ex. : 20 % chez les jeunes);*
- *L'absence d'une école ou d'un centre de formation ne favorise pas la scolarisation ni le perfectionnement;*

- *La faible densité de la population (2 470 h / 125 Km ^{2}) entraîne une pression importante sur le coût des infrastructures : entretien des routes, déneigement, égouts, aqueduc;*
- *La route 117 sectionne la Municipalité en deux. L'aménagement actuel des entrées et sorties rend l'accès à la Municipalité difficile. Conséquemment, Saint-Faustin-Lac-Carré profite peu de l'achalandage en transit de son territoire;*
- *La division du territoire est accentuée par le morcellement de la zone urbaine en 3 secteurs dispersés;*
- *Si les villégiateurs se regroupent autour des lacs, il n'y a pas de véritable pôle urbain qui unisse les communautés de Saint-Faustin et Lac-Carré;*
- *Le processus d'intégration des municipalités de Saint-Faustin et de Lac-Carré, suite à la fusion, demeure ardu. La Municipalité doit souvent maintenir des services dédoublés pour chaque secteur;*
- *On compte actuellement 2 000 terrains disponibles pour le développement résidentiel;*
- *Le voisinage de Tremblant, une destination récréotouristique majeure, fait ressentir ses impacts au niveau de la croissance démographique et celle de l'emploi ;*
- *Par contre, comparée à la croissance de la population enregistrée dans la région immédiate de Tremblant, dans la MRC des Pays-d'en-Haut et dans les Basses-Laurentides, la croissance de la population de Saint-Faustin-Lac-Carré est nettement inférieure ;*
- *En fait, la Municipalité ne profite pas encore pleinement des investissements qui se font à Tremblant, ni de la poussée de développement des localités plus au sud ;*
- *La décision concernant le tracé de la deuxième route d'accès au Versant Sud du Mont Tremblant aura un impact majeur sur le développement de la Municipalité ;*

Synthèse des préoccupations des intervenants (résidents, villégiateurs, commerçants, industriels)

- *Préserver la richesse de leur environnement ;*
- *Les activités primaires et secondaires d'exploitation des richesses naturelles, de transformation et de transport devraient se faire dans un cadre réglementaire qui protège l'environnement ;*
- *Maintenir un niveau de taxation en tenant compte du revenu des ménages ou de leur capacité de payer ;*
- *L'absence d'une école et d'un centre de formation est une question qui préoccupe les résidents et qui affecte surtout les jeunes ;*
- *Le développement des services médicaux adéquats est une préoccupation des jeunes familles et de la population plus âgée ;*
- *L'offre en loisirs et activités culturelles de la municipalité préoccupe les autorités municipales parce qu'elle influence, d'une part, les coûts d'opération et, d'autre part, le degré de satisfaction de la population. Éventuellement, la capacité de la Municipalité à attirer de nouveaux résidents dépend de la qualité de l'offre en loisirs et activités culturelles ;*
- *La Municipalité compte actuellement 2 000 terrains disponibles pour le développement résidentiel. Les résidents et les villégiateurs pourraient bénéficier de l'élargissement du parc foncier mais craignent qu'un développement anarchique ou un développement à tout prix nuise à la qualité de l'environnement ;*
- *Tous les intervenants économiques sont préoccupés par la question du chômage, surtout chez les jeunes, de même que les résidents.*

Diagnostic

Le diagnostic de la situation de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré au plan de son développement, selon l'analyse faite par la firme Zins Beauchesne et associés se résume comme suit :

Forces	*Défis*
• *La municipalité se distingue par son milieu naturel, sa population, ses paysages et ses nombreux lacs (40) ;* • *On retrouve de nombreux établissements et équipements touristiques (centre de ski, 3 golfs, une pisciculture reconnue, un centre d'interprétation) ;* • *On retrouve un parc industriel et quelques entreprises manufacturières bien établies ;* • *La municipalité offre plusieurs terrains disponibles pour le développement ;* • *La Municipalité bénéficie de trois champs d'opportunités importants pour son développement soit : la proximité de Tremblant, sa présence au sein d'une région touristique très dynamique (Les Laurentides) et ses ressources forestières;*	• *La municipalité n'a pas d'image déterminée, n'a pas de stratégie bien définie et fait peu de promotion auprès des marchés. (pas de « porteur de ballon du développement »);* • *On observe un manque d'orientation et d'ouverture vers les familles;* • *La Municipalité fait face à un certain nombre de menaces, à savoir :* 1. *une concurrence accrue d'autres municipalités sur les résidents, les villégiateurs et les commerces ;* 2. *un risque d'isolement et de marginalisation de la municipalité et de ses commerces ;* 3. *une dégradation physique du patrimoine et des équipements ;* 4. *une dégradation du tissu et de l'environnement social ;* 5. *une augmentation des coûts en même temps qu'une diminution des services pour les résidents ;* 6. *un exode des entreprises commerciales ;* 7. *la disparition de la pisciculture ;* 8. *un développement anarchique ;* 9. *une diminution des potentiels d'attraction et de développement ;* 10. *une dégradation de la qualité de vie et une image négative ;*

Synthèse des orientations stratégiques et pistes d'action selon l'étude de Zins Beauchesne et associés

Orientations stratégiques

- *Les <u>objectifs</u> sont de croître et se développer en harmonie avec les désirs des résidents et villégiateurs ;*
- *Le <u>positionnement</u> : une communauté unique, rurale, offrant une bonne qualité de vie à ses résidents et villégiateurs ;*
- *Les <u>avantages concurrentiels à développer et mettre en valeur</u> : proximité de Tremblant, accessibilité, espace, qualité de vie, services pour les familles et proximité de la nature ;*
- *<u>Cibles</u> : travailleurs de Tremblant, familles et personnes en pré ou jeune retraite ;*
- *<u>Moyens et leviers</u> : aménagement, taxation favorable, services aux familles.*

Pistes d'action à court terme

1. ***Fiscalité** : contenir les dépenses et geler la taxation ;*
2. ***Consolidation d'un pôle urbain** : autour de la Gare ;*
3. ***Développement résidentiel** : privilégier les zones urbanisées et cibler les jeunes ménages, aménager une piste cyclable reliant les secteurs résidentiels ;*
4. ***Villégiature** : appliquer le cadre réglementaire, établir une politique quant à la préservation de l'environnement ;*
5. ***Développement local** : partenariat avec intervenants (CLD, MRC, CLE, CRD), projets concrets favorisant la création d'emploi, notamment chez les jeunes ;*
6. ***Développement commercial** : à court terme favoriser la venue de services médicaux et de services à domicile, à moyen terme, préconiser une planification d'aménagement appropriée ;*
7. ***Développement industriel** : Adopter une stratégie et des actions pour attirer des entreprises dans le parc industriel ;*
8. ***Tourisme** : Positionnement de la Municipalité en fonction de ses différents attraits (projets structurants);*
9. ***Culture** : utiliser la bibliothèque pour canaliser, chez les jeunes, le développement culturel et l'animation.*

4.2 Selon une journée d'échanges tenue le 25 novembre 2015 concernant la présente démarche.

Les principaux échanges d'une journée d'échanges, tenue le 25 novembre 2015, concernant la présente démarche préparée et animée par la firme Urbacom consultants et ses partenaires se résument comme suit :

Synthèse des objectifs visés

- La Municipalité désire savoir **comment elle est perçue** par les résidents, les villégiateurs, les excursionnistes, les touristes, les gens d'affaires présents sur le territoire ainsi que par d'éventuels investisseurs;
- La Municipalité désire développer une véritable **synergie** entre les différents acteurs qui, en orientant leurs efforts dans une direction commune, permettrait une optimisation du potentiel qu'offrent les actifs uniques du territoire de la Municipalité;
- La Municipalité entend se doter d'un outil qui lui permettra d'élaborer une stratégie de développement dynamique et durable;
- La Municipalité désire se donner une **image** forte et distinctive basée sur ce qui la distingue,
- La Municipalité désire orienter ses efforts vers la réussite de la mise en valeur du développement sur son territoire dans le respect de l'environnement, de la capacité d'accueil des infrastructures, de la rentabilité des projets et de la vocation recherchée par la communauté.

Synthèse des grands constats stratégiques

- La Municipalité compte sur des actifs importants : une population résidente en légère croissance, une population de villégiateurs en bonne croissance, une offre touristique intéressante, de nombreux lacs (57 lacs), de nombreux établissements commerciaux et industriels ainsi que plusieurs terrains disponibles pour ces types d'usages;
- Malgré ses actifs forts importants, la Municipalité est souvent perçue comme une communauté satellite de la ville de Mont-Tremblant;

Synthèse des préoccupations des intervenants (résidents, villégiateurs, commerçants, industriels)

La rencontre avec les intervenants a permis de dégager certains constats.

À la première question, où en est la Municipalité, nous pouvons retenir :

- Lorsque l'on compare SFLC avec d'autres municipalités du secteur, nous constatons qu'elle est plus dynamique, notamment depuis une dizaine d'années;
- Une augmentation de la circulation sur la rue Principale;
- Que des nouveaux commerces se sont établis tant dans le secteur villageois que sur la route 117;
- Que SFLC est une destination touristique;
- Pour les industriels, la vision de la Municipalité est trop centrée sur le tourisme;
- Qu'il existe une incapacité à définir un centre villageois (centre-ville);
- Que l'on ne saisit pas les opportunités et que l'on ne se différencie pas de Mont-Tremblant;
- Que Mont-Blanc et le golf Royal Laurentien sont des éléments majeurs, mais que les activités de Mont-Blanc sont trop restreintes;
- Que le nom de la Municipalité permet difficilement de positionner la Municipalité;
- Que Mont-Tremblant est autant un allié qu'un compétiteur.

Par ailleurs, lorsque nous posons la question : où veut-on amener SFLC, les acteurs présents ont répondu :

- Il faut concentrer les efforts et les investissements comme il a été fait pour le secteur Lac-Carré, établir des pôles spécifiques, l'éparpillement n'étant pas la solution;
- Faciliter la vie aux promoteurs, établir des objectifs réalisables;
- Créer un milieu de vie dynamique, chercher les bons gestes à poser, être attrayant;
- Améliorer l'offre commerciale;
- Prendre l'orientation de travailler au milieu de vie;
- Améliorer la beauté de la Municipalité;
- L'orientation de Municipalité de villégiature est une notion pour des gens qui viennent se reposer, la vision de la Municipalité repose sur cette approche;
- Réfléchir à une diversification économique, trouver un créneau, éviter de se concurrencer et plutôt joindre les forces;
- Reconnaître que SFLC est au sommet des Laurentides;
- Utiliser davantage le fait d'être à côté d'une station de ski;
- Améliorer l'offre de restauration;
- Améliorer l'entrée de la Municipalité à la hauteur du viaduc;
- Importance de caractériser la destination, et non la Municipalité;
- définir une vision et identifier les potentiels;

Les gens de Mont-Blanc sont conscients des lacunes de l'établissement et ont certains projets dans leurs cartons et souhaitent éventuellement offrir des activités à l'année.

Il ressort clairement des commentaires des acteurs présents lors de la réflexion que SFLC est une destination touristique. Même si certains acteurs déplorent que la vision de la Municipalité soit trop centrée sur le tourisme et que leur apport est important, la vocation touristique demeure l'élément central qui doit guider sa vision où le Mont-Blanc et le golf Royal Laurentien sont des éléments incontournables. Mais d'autres éléments doivent venir s'intégrer à la démarche de *Vision stratégique*. Il faut retenir que tant Mont-Tremblant que le Parc du Mont-Tremblant, puissent être perçus comme des concurrents mais qu'ils peuvent également être des partenaires importants dans cette démarche permettant de caractériser la destination qu'est SFLC.

D'une façon plus globale, il faut se rappeler que le développement en général, pour une organisation publique, est la résultante du hasard et des opportunités d'une part et de la capacité de pouvoir mettre en place des conditions favorables. Ceci exige à la fois de la résilience et de la patience. Les résultats ne sont pas et ne seront pas immédiats. Développer une vision stratégique demande de coupler à la fois l'analyse et l'intuition.

La vision doit permettre d'imaginer dans le futur SFLC, comme une destination offrant à la fois un milieu de vie dynamique, ouvert sur sa région, une destination offrant un milieu de vie attrayant et offrant, tant pour ses résidents que pour ses visiteurs, des activités diversifiées et originales.

Le rôle premier de la Municipalité comme organisation est de créer, selon ses moyens, des conditions favorables en améliorant certaines infrastructures, en appuyant les initiatives et en créant des liens avec l'environnement régional.

Ces conditions, nous en sommes convaincus, induiront certaines opportunités. Par exemple, le développement et la mise en valeur du terrain à l'entrée près du viaduc pourrait devenir une porte d'entrée invitante et attirer la curiosité. Mais ce terrain pourrait simultanément devenir un plus pour Mont-Blanc. L'image qu'une organisation projette est fondamentale. Dégager une impression favorable peut conduire à des résultats inattendus qui, au départ, ne sont pas évidents. On peut par exemple faire le constat que les efforts de la Municipalité dans le secteur Lac-Carré a initié un mouvement et nous avons vu apparaître de nouveaux petits commerces.

Une Municipalité n'a pas comme but d'être elle-même un développeur. Mais elle est nécessairement un acteur de développement. Le but d'une Municipalité est de créer un milieu de vie agréable et offrir un certain nombre de services à sa population. Mais, rien n'interdit à une municipalité de poser des gestes pour aller plus loin, être un milieu dynamique assurant le bien-être de sa collectivité et un milieu invitant pour celles et ceux qui s'y rendent.

Deux niveaux de gestes peuvent être posés par une municipalité en ce sens : des gestes concrets (des infrastructures de qualité) et des gestes relatifs à son image (par exemple un nom évocateur, des interventions de mise en marché). Et de ne pas travailler en vase clos.

5
Chapitre

5 SITUATION ACTUELLE (OU SOMMES-NOUS ACTUELLEMENT) ET SCENARIO DE DEVELOPPEMENT (OU ALLONS-NOUS ?)

Le présent chapitre décrit, dans un premier temps, un résumé du positionnement de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides. Dans un deuxième temps, celui-ci identifie un scénario de développement de la Municipalité, si aucun changement significatif ne survient. Ce scénario tient compte de ce même positionnement en fonction de la dynamique et des tendances observées au cours des dernières années. Il se veut un portrait de la communauté, réalisé à partir des faits saillants observés.

Dans le cadre de la présente démarche, nous avons élaboré plusieurs tableaux décrivant le positionnement de la Municipalité en fonction des trois grands thèmes suivants :

- population ;
- emploi
- investissements immobiliers

POPULATION

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau de la population se décrit comme suit :

Tableau 1 : Population en 2011

Rang	Municipalités	Population en 2011
1	Saint-Agathe	10 115
2	Mont-Tremblant	9 494
3	Val-David	4 455
4	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**3 467**
5	Val-Morin	2 770
6	Labelle	2 440
7	Lac-Supérieur	1 892
8	Amherst	1 500
9	Sainte-Lucie	1 270
10	La Conception	1 285
11	La Minerve	1 230
12	Brébeuf	1 025
13	Huberdeau	885
14	Lantier	825
15	Val-des-Lacs	720
16	Arundel	615
17	Montcalm	610
18	Ivry	420

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

Évolution de 1991 à 2011

Le portrait des différents secteurs de la MRC des Laurentides, au niveau de l'évolution de sa population entre 1991 et 2011, se décrit comme suit :

Tableau 2 : Évolution des différents secteurs de la MRC des Laurentides concernant sa population entre 1991 et 2011 (20 ans)

Rang	Secteurs de la MRC des Laurentides	%
1	**Secteur Mont-Tremblant**	**63 %**
2	Secteur Ouest	44 %
3	Secteur Grand Sainte-Agathe	35 %
4	Secteur Labelle	35 %

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

Évolution de 1991 à 2011

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau de l'évolution de sa population entre 1991 et 2011, se décrit comme suit :

Tableau 2 : Évolution de la population entre 1991 et 2011 (20 ans)

Rang	Municipalités	%
1	Ivry	110 %
2	Val-Morin	103 %
3	Lac-Supérieur	102 %
4	Amherst	90 %
5	La Conception	84 %
6	Montcalm	79 %
7	Brébeuf	71 %
8	Mont-Tremblant	58 %
9	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**57 %**
10	Val-David	49 %
10	Sainte-Lucie	41 %
11	La Minerve	41 %
12	Sainte-Agathe	18 %
13	Labelle	16 %
14	Arundel	12 %
15	Lantier	3 %
16	Huberdeau	0 %
17	Val-des-Lacs	(-10 %)

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

Âge moyen

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau de l'âge moyen se décrit comme suit :

Tableau 3 : Âge moyen

Rang	Municipalités	Âge moyen
1	Brébeuf	40
2	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**41**
3	Lac-Supérieur	43
4	Mont-Tremblant	44
4	Labelle	44
4	La Conception	44
4	Lanthier	44
4	Arundel	44
5	Saint-Agathe	45
5	Val-David	45
5	Val-Morin	45
5	Sainte-Lucie	45
5	Huberdeau	45
5	Ivry	45
6	Amherst	47
6	Val-des-Lacs	47
7	Montcalm	50
8	La Minerve	53

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

EMPLOI

Taux d'activité

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau du taux d'activité se décrit comme suit :

Tableau 4 : Taux d'activité

Rang	Municipalités	Taux d'activité %
1	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**71%**
2	Huberdeau	70%
3	Brébeuf	69%
4	Val-David	66%
5	Mont-Tremblant	64%
5	Lac-Supérieur	64%
6	Labelle	61%
6	Sainte-Lucie	61%
6	Val-Morin	61%
7	Sainte-Agathe	58%
7	La Conception	58%
7	Val-des-Lacs	58%
8	Arundel	56%
9	Ivry	54%
9	Lantier	54%
10	Amherst	51%
11	Montcalm	48%
12	La Minerve	45%

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

Taux de chômage

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau du taux de chômage se décrit comme suit :

Tableau 5 : Taux de chômage

Rang	Municipalités	Taux de chômage
1	Ivry	0%
2	Arundel	3%
3	Montcalm	4%
4	Lantier	5%
4	Huberdeau	5%
4	Sainte-Lucie	5%
5	Val-David	7%
6	Val-Morin	8%
6	Sainte-Agathe	8%
7	Val-des-Lacs	9%
8	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**10%**
9	Labelle	11%
10	La Conception	12%
10	Mont-Tremblant	12%
11	La Minerve	13%
12	Brébeuf	15%
13	Amherst	16%
14	Lac-Supérieur	19%

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS PAR MUNICIPALITÉ DE 2007 A 2011

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau des investissements immobiliers en 2007 se décrit comme suit :

Tableau 6 : Investissements immobiliers des municipalités en 2007

Rang	Municipalités	(en millions de dollars)
1	Mont-Tremblant	98 M$
2	Sainte-Agathe	24 M$
3	Lac-Supérieur	20 M$
4	Labelle	13 M$
5	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**10 M$**
5	Val-David	10 M$
6	Lantier	5.1 M$
7	Ivry	5 M$
8	Val-Morin	4.9 M$
9	Amherst	4.5 M$
10	La Conception	4.3 M$
11	Montcalm	3.2 M$
12	Sainte-Lucie	2.4 M$
13	Brébeuf	2.2 M$
13	Arundel	2.2 M$
14	Val-des-Lacs	2.1 M$
15	Barkmere	1.5 M$
16	Huberdeau	1.1 M$

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau des investissements immobiliers en 2011 se décrit comme suit :

Tableau 6 : Investissements immobiliers des municipalités en 2011

Rang	Municipalités	(en millions de dollars)
1	Mont-Tremblant	44 M$
2	Sainte-Agathe	37 M$
3	Lac-Supérieur	10.4 M$
4	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**9 M$**
5	Val-Morin	6.8 M$
6	Val-David	6.5 M$
7	Labelle	5.6 M$
8	Amherst	5.5 M$
9	Lac-Tremblant-Nord	4.5 M$
10	La Conception	4.3 M$
11	La Minerve	3.2 M$
12	Sainte-Lucie	2.3 M$
13	Arundel	2.2 M$
14	Lantier	2 M$
15	Brébeuf	1.6 M$
16	Montcalm	1.2 M$
17	Barkmere	250 000 $
18	Ivry	100 000 $

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau des investissements immobiliers entre 2007 et 2011 (5 ans), se décrit comme suit :

Tableau 6 : Évolution des investissements immobiliers des municipalités entre 2007 et 2011 (5 ans)

Rang	Municipalités	Pourcentage %
1	Lac-Tremblant-Nord	450 %
2	Huberdeau	95 %
3	Val-des-Lacs	91 %
4	Sainte-Agathe	54 %
5	Val-Morin	39 %
6	Amherst	22 %
7	La Minerve	7 %
8	La Conception	0 %
8	Arundel	0 %
9	Sainte-Lucie	(- 4 %)
10	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**(-10 %)**
11	Val-David	(-35 %)
12	Mont-Tremblant	(-55 %)
13	Lantier	(-61 %)
14	Brébeuf	(-63 %)
15	Montcalm	(-63 %)
16	Barkmere	(-87 %)
17	Ivry	(-98 %)

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

5.1 FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION ACTUELLE AU PLAN STATISTIQUE

À la lecture de ces données, notre analyse nous révèle les faits saillants suivants :

- La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, avec une population de **3 467 personnes**, occupe le **4 e** rang présentement en importance au sein de la MRC des Laurentides;
- Cette population représente **8 %** de la population de la MRC des Laurentides;
- La **croissance** de la population de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré au cours des **20 dernières années**, soit entre l'année 1991 et l'année 2011, a été de l'ordre de **57 %**;
- L'âge moyen de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est l'un des **plus jeune** de la MRC des Laurentides, avec un **âge moyen de 41 ans** ;
- La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré affiche le **taux d'activité le plus élevé (71 %)** de la MRC des Laurentides;
- Avec un taux de chômage de **10 %**, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré se classe au **8 e rang** au sein de la MRC des Laurentides;
- Les investissements immobiliers pour la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré étaient de **10 millions $** en **2007** et de **9 millions $** en **2011,** soit une baisse de **10 %**;
- Les investissements immobiliers en 2007 pour la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré représentaient **5 %** de l'ensemble des investissements immobiliers de la MRC des Laurentides ;
- Les investissements immobiliers en 2011 pour la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré représentaient 6 **%** de l'ensemble des investissements immobiliers de la MRC des Laurentides;

5.2 SCENARIO DE DEVELOPPMENT SELON LES FAITS SAILLANTS OBSERVES

Bien qu'il soit délicat de prévoir un scénario de développement de la Municipalité, si aucun changement significatif ne survient, nous avons tenté de dresser un portrait de la communauté, si celui-ci tient compte de ce même positionnement décrit précédemment. Sans être un scénario basé sur une analyse exhaustive, accompagné de données et de techniques spécialisées, nous croyons plausible que celui-ci pourrait se traduire comme suit :

Pour y parvenir, nous nous sommes inspirés de certains extraits d'un document réalisé par *l'Institut* de *la statistique du Québec*, lequel se lit comme suit :

Préambule

Ces perspectives ne doivent pas être interprétées comme la prévision d'un futur probable, mais bien comme la projection d'un futur possible, advenant la poursuite ininterrompue des tendances récentes. Comme les phénomènes démographiques sont, par nature, plus ou moins volatils, particulièrement à l'échelle des municipalités, la réalisation effective de ces perspectives demeure incertaine. De plus, la mesure même de la tendance récente des phénomènes démographiques peut poser problème pour les petites populations. C'est pourquoi seuls les résultats des municipalités de plus de 500 habitants sont diffusés, selon le découpage géographique au 1er juillet 2010.

5.2.1 Faits saillants l'Institut de la statistique du Québec

Selon le scénario de référence, qui regroupe les hypothèses issues de la tendance actuelle, les situations suivantes pourraient se produire :

- *Le Québec atteindra 9 millions d'habitants en 2027 et il dépassera les 10 millions vers 2061.*

- *La croissance de la population devrait ralentir, le taux d'accroissement annuel passant d'environ 0,8 % en 2013 à moins de 0,3 % dans les années 2040.*

- *En 2061, la population du Québec comptera 2,1 millions de personnes de plus qu'en 2011. À lui seul, le groupe des 65 ans et plus aura augmenté de 1,6 million, s'élevant à près de 2,9 millions.* ***La part des aînés dans la population totale grimpera ainsi à plus de 28 % en 2061, comparativement à 16 % en 2011.***

- ***L'âge moyen passera de 41 ans en 2011 à 46 ans en 2061****.*

- *L'effectif des 20‑ 64 ans plafonnera en 2017 autour de 5,13 millions, pour ensuite diminuer faiblement jusqu'en 2030 (baisse de 3,6 %). Il retrouvera par la suite une légère tendance à la hausse pour atteindre 5,19 millions de personnes en 2061. Bien que* ***le nombre des 20‑ 64 ans*** *ne devrait varier que modérément, la part de ce groupe dans la population totale* ***est appelée à diminuer fortement, passant de 63 % en 2011 à 51 % en 2061.***

- ***Le nombre de personnes de 65 ans et plus surpassera celui des jeunes de moins de 20 ans en 2023.*** *Ces derniers verront leur nombre se maintenir entre 1,7 et 2,0 millions au cours de la période de projection.*

- ***Les personnes de 80 ans et plus seront au nombre de 1,2 million en 2061, comparativement à 329 000 en 2011.***

- ***Le Québec pourrait compter 33 600 centenaires en 2061, comparativement à 1 200 en 2011.***

- *L'accroissement naturel du Québec restera positif jusqu'en 2033. Par la suite, le nombre de décès surpassera le nombre de naissances.*

- ***Treize des dix-sept régions administratives du Québec continueront de croître au moins jusqu'en 2036,*** *Laval et Lanaudière connaissant les augmentations les plus marquées, soit 31 % chacune.*

- *Les quatre régions qui connaîtront un léger déclin de leur population totale d'ici 2036 sont le Saguenay–Lac-Saint-Jean (– 0,5 %), le Bas-Saint-Laurent (– 1,8 %), la Côte-Nord (– 2,7 %) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (– 3,9 %).*

- *En augmentation dans toutes les régions, la proportion des 65 ans et plus pourrait dépasser 33 % en 2036 dans les trois régions suivantes :*

- *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Mauricie. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean suit de près avec 32 %.*

- *Seules sept régions connaîtront une croissance du groupe des 20‑ 64 ans entre 2011 et 2036, le Nord-du-Québec et Laval ayant les plus fortes augmentations, de 16 % et 14 % respectivement.*

- ***La région métropolitaine de Montréal atteint 4 millions d'habitants en 2014, ce qui représente près de la moitié (48,9 %) de la population québécoise**.*

- *Le seuil du 50 % sera dépassé en 2027.*

- *Selon le scénario de référence, **la population des Laurentides pourrait passer de 566 700 habitants en 2011 à 723 600 habitants en 2036, soit une croissance de 28 % en 25 ans.** Cette projection est pratiquement identique à celle du scénario de référence de l'édition précédente. Le rythme de la croissance devrait ralentir au cours des prochaines années, si bien qu'il serait réduit de moitié en 2036 par rapport au début de la période de projection. **Le solde migratoire, plus particulièrement le solde de la migration interrégionale, serait un déterminant important de l'accroissement total.** Le nombre des décès pourrait surpasser celui des naissances, mais seulement à partir de 2033. La distribution de la population de la région était, en 2011, un peu plus jeune que celle de l'ensemble du Québec. Cette situation devrait changer en 2036, alors que la part des moins de 20 ans (21 %) devrait être comparable à celle du Québec et la part d'aînés devrait y être un peu supérieure, représentant 27 % de la population de la région.*

- ***L'âge moyen de la population augmenterait de 40,3 ans en 2011 à 45,7 ans en 2036.***

5.2.2 FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION PLAUSIBLE SELON LES DONNEES DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC

À la lecture de ces données, notre analyse nous révèle qu'en extrapolant les données de *l'Institut de la statistique du Québec* et en les adaptant au contexte de la Municipalité, les faits saillants suivants pourraient être envisagés:

- La population de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en 2036 serait de **4 438 personnes**, et l'âge moyen de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré passerait de **41 ans** à **46 ans** ;

- Cette population représenterait **8 %** de la population de la MRC des Laurentides;

- La **croissance** de la population de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré au cours des **25 prochaines années**, soit entre l'année 1991 et l'année 2036, serait de l'ordre de **28 %**;

- La **croissance** de la population de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré au cours des **25 prochaines années**, soit entre l'année 1991 et l'année 2036, pourrait être altérée par le **phénomène du solde de la migration interrégionale, soit à la hausse ou à la baisse ;**

- La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré afficherait un **taux d'activité moins élevé en 2036 par rapport à 2011 dû essentiellement au vieillissement de sa population (âge moyen à 46 ans)**;

- La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré affichera un **taux de chômage plus élevé en 2036 par rapport à 2011 dû essentiellement au vieillissement de sa population (âge moyen à 46 ans)**;

- En termes d’investissements immobiliers pour la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, différents scénarios devront être élaborés au préalable avant de pouvoir faire certaines estimations réalistes pour 2036. Toutefois, avec une si faible croissance de population, il serait peu réaliste de croire que certains investisseurs envisagent de s’établir en anticipant une rentabilité économique viable à court, moyen et long terme.

6
Chapitre

6 SITUATION POSSIBLE –ARTICULATION D'UNE VISION DE LA COLLECTIVITE (OU VOULONS-NOUS ALLER ?)

Le présent chapitre décrit l'articulation d'une vision de la collectivité basée sur une optimisation du potentiel de développement que la Municipalité est en droit d'envisager. En tenant compte de l'ensemble du potentiel de ses actifs et attraits, cette nouvelle vision se veut, à la fois **très audacieuse**, **rassembleuse, inspirante, performante** et qui, à terme, permettra à cette communauté de voir son avenir avec un optimisme et inciter de nouveaux investissements nécessaires à sa réalisation.

Tel que précisé au sein du document du MAMROT :

> *Cette étape constitue le cœur de la démarche. Son objectif est d'articuler la vision de la collectivité. Un scénario réalisable est établi pour montrer ce que la collectivité future pourrait être si l'on décidait de répondre aux préoccupations et aux valeurs exprimées lors des consultations préalables. En bout de ligne, l'image raffinée et illustrée d'un idéal réaliste devient la base d'un énoncé formel de la vision.*

6.1 ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

Quels sont les véritables enjeux que Saint-Faustin-Lac-Carré doit considérer dans l'élaboration de sa *Vision stratégique* ? Quels éléments du portrait sociodémographique et socio-économique ressortent comme enjeux véritables? Enfin quels sont, parmi l'ensemble des échanges, les éléments évoqués à maintes reprises susceptibles d'identifier les principaux enjeux de développement ?

En réponse à ces questions, nous avons retenu, sans être limitatifs, certains éléments, lesquels se décrivent de la façon suivante :

- **La communauté doit prendre le virage de l'action, de l'innovation et de la détermination** concernant l'avenir de son développement;
- La communauté doit **pouvoir développer des attraits et équipements publics** en fonction d'une identité propre mais également en fonction des réalités sociodémographiques que sont le vieillissement de sa population et l'exode des jeunes;
- **La communauté doit convaincre différents partenaires d'adhérer, de participer et de contribuer de façon concrète à la réalisation de cette *Vision stratégique*;**

6.2 GRANDS CONSTATS REGIONAUX OBSERVES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES LAURENTIDES ET SUR LE TERRITOIRE DES LAURENTIDES

L'analyse de l'ensemble des différentes données des chapitres précédents, nous révèlent les grands constats régionaux suivants :

Centres de ski

Station touristique de Tremblant

- La station touristique de **Tremblant** s'est transformée à partir de 1992, en Station touristique internationale grâce à l'acquisition de ce vaste site par un investisseur d'expérience ;

- Cet investisseur a planifié l'ensemble de son développement en élaborant un *plan directeur d'aménagement* pour l'ensemble de ses terrains. La *Vision principale* de ce *plan directeur* était le développement optimal de son domaine skiable (ex : en fonction d'un nombre de pistes) afin d'identifier le nombre de skieurs par jours annuellement visés ;

- Suite à cette *Vision*, l'investisseur a entrepris une stratégie qui lui permis de réaliser l'ensemble des composantes qui font de ce site, une station touristique de calibre internationale;

- Cet investisseur a bénéficié d'un domaine skiable appartenant au gouvernement du Québec (*Parc du Mont-Tremblant*) dont il a obtenu un bail à long terme (bail emphytéotique);

- Cet investisseur a planifié l'ensemble de son développement en diversifiant son offre récréative et touristique pour ainsi répondre aux besoins de ses visiteurs et investisseurs pour une Station quatre (4) saisons (ex. : ski de jour, golfs, activités nautiques, salle de congrès, village piétonnier, casino, hébergement, festivals, etc…) ;

Mont Saint-Sauveur

- La station touristique de **Mont Saint-Sauveur** s'est transformée depuis déjà plusieurs années, en station touristique offrant des activités hivernales (ski de jour et ski de soirée) et en offrant un grand parc aquatique en saison estivale ;

- Mont Saint-Sauveur a bénéficié et bénéficie de la proximité de nombreux site d'hébergement, de salles de congrès, de nombreux commerce, d'un village piétonnier unique et d'un positionnement enviable avec la région montréalaise ;

- Cette station est planifiée de façon à offrir un produits et des activités récréatives et touristiques pour ainsi répondre aux besoins de ses visiteurs et investisseurs pour une station quatre (4) saisons (ex. : ski de jour et de soir, centre d'amusement aquatique, salle de congrès, village piétonnier, hébergement, festivals, etc…) ;

Villes et municipalités

Au cours des dernières années, le phénomène de plusieurs fusions municipales a manifestement transformé la dynamique de différentes villes et villages de la grande région des Laurentides. Ce phénomène s'est traduit comme suit :

- Création de la nouvelle **Ville de Saint-Jérôme** en regroupant les anciennes villes de Saint-Jérôme, Saint-Antoine, Bellefeuille et Lafontaine ;

- Création de la nouvelle **Ville de Saint-Sauveur**, en regroupant l'ancien village de Saint-Sauveur et de la Paroisse de Saint-Sauveur ;

- Création de la nouvelle **Ville de Sainte-Adèle**, en regroupant l'ancienne ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Mont-Rolland;

- Création de la nouvelle **Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**, en regroupant les anciennes villes de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités de Sainte-Agathe-Sud et Sainte-Agathe-Nord ;

- Création de la nouvelle **Ville de Mont-Tremblant**, en regroupant l'ancienne ville de Saint-Jovite, la Paroisse de Saint-Jovite et de la municipalité de Mont-Tremblant;

- Création de la nouvelle **Ville de Rivière-Rouge**, en regroupant l'ancienne ville de l'Annonciation, et des anciennes municipalités de Canton Marchand et de Sainte-Véronique ;

Par ces regroupements, ces nouvelles villes se sont, tout comme certaines stations touristiques, donner une *Vision* commune afin d'offrir à leur clientèle, composé de leurs citoyens, visiteurs et investisseurs, des services et activités qui répondent à leurs besoins.

Cette notion d'offre et de services à cette dite ***Clientèle*** nous apparaît comme le principal but à atteindre pour une communauté. C'est donc dans cet esprit que nous avons articulés la présente *Vision stratégique*.

Le processus de consultation décrit au chapitre 4, nous a permis de faire ressortir la *notion d'intérêt collectif.* Cet exercice de réflexion auprès des personnes concernées, a permis d'apprécier la perception des différents acteurs de sa population, dégager certains consensus et identifier des pistes de solutions qui vont permettre la réalisation de cette Vision.

6.3 ÉNONCE D'UNE VISION : DEVENIR UNE NOUVELLE COLLECTIVITE AVEC UN NOUVEAU NOM, DOTE D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT QUI OFFRE A SES RESIDENTS, VISITEURS ET INVESTISSEURS UN MILIEU DE VIE EXCEPTIONNEL ET UNIQUE DANS LES LAURENTIDES

Par cet énoncé, bien que préliminaire, la Municipalité entend se positionner sur l'échiquier régional de l'ensemble des Laurentides, comme une communauté inspirante et rassembleuse. Elle entend entreprendre, au cours des prochaines années, plusieurs actions concrètes qui vont lui permettre de réaliser ce grand rêve collectif. Nous dressons donc la liste de ses actions en citant un proverbe :

¨*Une idée sans plan est un rêve et une idée avec un plan est un projet*¨

La liste des actions et/ou des propositions préliminaires, sans être limitatives, nécessaire pour la réalisation de cette *Vision stratégique* se décrit comme suit :

- **Changer le nom de la Municipalité** de Saint-Faustin-Lac-Carré par un nouveau nom :

  - Action : Créer une nouvelle image de la municipalité au plan des communications (Ex. : Image promotionnelle, site internet, stratégie marketing, logo);

- **Évaluer la possibilité d'accroître les partenariats avec les municipalités limitrophes ;**

  - Action : Évaluer les différents scénarios possibles (EX. : volonté politique et de la population, élaboration de scénarios préliminaires, études d'opportunités) ;

- Évaluer la possibilité **d'acquérir et/ou de procéder à des ententes de partenariat, si disponibles, certaines parties de terrains localisés sur le territoire**, l'objectif visé étant de développer certaines activités et/ou attraits récréotouristiques ;

    - Action : Évaluer les différents scénarios possibles (ex. : volonté des parties concernées, volonté politique (municipalité et provinciale) et de la population, élaboration de scénarios préliminaires, études d'opportunités) ;

- Évaluer les opportunités concernant la venue éventuel d'une **école primaire ;**

    - Action : Évaluer l'opportunité reliée à la venue d'une école primaire sur le territoire de la Municipalité ;

- Évaluer les opportunités concernant la venue éventuel d'un ou **des établissements hôteliers, d'installations sportives et de tous autres établissements commerciaux (ex. marché public) et/ou institutionnels** qui vont permettre d'offrir un milieu de vie à la fois agréable, fonctionnel et qui répond aux besoins essentiels de cette nouvelle communauté.

- **Élaborer un *Plan directeur de développement d'un concept de village touristique du secteur*** (Centre de ski et noyau villageois de Saint-Faustin), lequel prévoit une interaction avec le noyau villageois de Lac-Carré, inspiré *du **Triangle de l'amitié** du Mont-Blanc,* localisé en France ;

    - Action : Évaluer les coûts préliminaires reliés au Plan directeur de développement (ex. : volonté des deux parties concernés, volonté politique et de la population) ;

- Évaluer et élaborer un *Plan directeur de développement pour un nouveau **Écoparc industriel*** localisé dans la vallée où se trouve les entreprises *de RB Gauthier, Groupe Crête, Hartkins ;*

    - Action : Évaluer, avec les acteurs locaux et régionaux, les tendances du marché des entreprises. identifier les besoins des entreprises et voir comment la Municipalité peut y répondre (infrastructures, terrains disponibles, congé ou réduction temporaire de taxes);

- Évaluer et élaborer une **stratégie ciblée concernant les principaux attraits touristiques et récréatifs** que sont le *Golf Royal Laurentien,* le *CTEL*, *l'ancienne pisciculture*, le *parc régional linéaire le P'tit Train du Nord* ainsi que les autres établissements présents sur le territoire ;

    - Action : Évaluer, avec les acteurs locaux et régionaux, les tendances du marché des entreprises. Identifier les besoins des entreprises et voir comment la Municipalité peut y répondre (infrastructures, terrains disponibles, congé ou réduction temporaire de taxes);

7
Chapitre

7 Plan d'action

7.1 APPROCHES

Considérant l'ensemble des données et propositions émises dans les chapitres précédents, la **Vision stratégique** préconise une approche à la fois globale et sectorielle.

Approche globale

L'approche globale fait référence aux actions à réaliser en fonction des éléments décrits précédemment. Ce plan d'action s'articule donc autour de 3 principes généraux (facteurs de réussite) généraux et de 6 priorités d'intervention. Ces principes et priorités d'intervention sont décrits au tableau 4.

Approche sectorielle (par étape)

L'approche sectorielle fait référence aux différentes phases proposées. Elle se traduit par une nomenclature des travaux à réaliser, l'identification des intervenants et partenaires, une estimation budgétaire par phase et une proposition d'échéancier. Considérant que la présente démarche préconise la création d'un comité de veille stratégique. Nous estimons qu'il sera de la responsabilité de ce comité, d'établir les différentes phases de réalisation de cette Vision stratégique. Les composantes de cette approche sont décrites à la suite du tableau 4.

Tableau 4 – Principes et facteurs de succès

Principes (facteurs de succès)	Priorités d'intervention (actions à réaliser)
Vouloir (volonté d'agir de façon concrète)	1- L'implication de la Municipalité durant l'ensemble de la démarche; 2- L'implication et la participation des citoyens et des intervenants tout au long du processus de consultation et de réalisation; 3- L'adoption de la présente **Vision stratégique**.
Voir sa direction (se munissant d'un tableau de bord)	4- L'élaboration d'un concept d'aménagement spatial propre à la Municipalité.
Maintenir l'élan (prévoir, savoir ajuster la stratégie d'intervention et soutenir l'équipe de réalisation du projet)	5- L'adaptation des outils de planification et de gestion du territoire aux nouvelles réalités de cette **Vision stratégique**; 6- La mise en place d'un **comité de veuille stratégique** et d'un **chargé de projet** qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi de la **Vision stratégique**.

7.2 PRIORITES D'INTERVENTION

1. L'implication de la Municipalité durant l'ensemble de la démarche

En initiant la réalisation d'une Vision stratégique, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré démontre sa réelle volonté d'agir et, en se dotant d'un tel outil, elle se donne les moyens d'intervention nécessaires pour stimuler et développer le potentiel résidentiel, commercial et touristique de cette partie fort stratégique de son territoire.

L'élaboration de la présente démarche a permis de définir une vision commune de la Municipalité en misant sur ses avantages distinctifs. La Municipalité estime que cette démarche de planification stratégique a permis et permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- inciter l'ensemble des intervenants et partenaires concernés à participer au processus de réalisation de cette **Vision stratégique** ;
- utiliser cette **Vision stratégique** comme outil de promotion et de présentation de projets nécessitant toute forme de financement et/ou de subventions auprès des instances gouvernementales concernées ;
- faire de cette **Vision stratégique** un document de référence auquel les différents partenaires pourront s'inspirer dans l'élaboration de leur propre plan d'action.

2. L'implication des citoyens et intervenants dans le processus de consultation et de réalisation

Le processus de participation et de consultation a permis et permet à chaque participant d'imaginer, d'innover et d'émettre des idées qui vont modifier, de façon significative, l'avenir de la Municipalité.

En participant à cet exercice de concertation et de planification, chaque citoyen et intervenant choisit de contribuer de façon active au développement économique, social, culturel et touristique de la Municipalité afin de découvrir et de faire découvrir au grand public le potentiel unique de cette communauté unique.

La présentation de cette **Vision stratégique** a été une occasion pour les participants d'apporter leur contribution afin de bonifier celle-ci de façon à en faire un outil de travail efficace et représentatif des besoins de la communauté.

3. L'adoption de la présente Vision stratégique

Conformément à l'échéancier de réalisation, la présente **Vision stratégique** sera adopté par la Municipalité en 2019. Cette date marquera le début d'une grande aventure de réalisation s'échelonnant sur une période de plusieurs années.

Consciente que ce projet nécessitera énergie, volonté, partenariat et financement, la Municipalité entend, pour assurer le succès du projet, procéder par étapes, en fonction de ses moyens financiers et de la disponibilité de ses ressources humaines et techniques.

Dans ce contexte, il apparaît primordial que la Municipalité puisse bénéficier d'une approche à la fois structurée et réaliste. Celle-ci doit être soutenue par la population et les intervenants en développant des mécanismes de concertation et de partenariat nécessaires à la réalisation des différents projets identifiés. Cette approche implique de :

- mettre en place une structure permanente (comité) qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi de cette **Vision stratégique** ;
- fournir les ressources humaines, techniques et financières suffisantes pour la réalisation des projets ;
- développer des mécanismes de concertation et de partenariat avec les intervenants concernés.

3.1 Comité de veille stratégique et chargé de projet

En se dotant d'un comité de veille stratégique et d'un chargé de projet, le conseil municipal s'assure d'une collaboration et d'une assistance qui lui permettra de prendre des décisions éclairées concernant la réalisation de cette **Vision stratégique**. Ce comité peut être formé de bénévoles, de citoyens, de partenaires et/ou d'intervenants du milieu.

Son mandat est de fournir des recommandations au conseil municipal sur les différents aspects de la mise en œuvre de cette **Vision stratégique,** tels que:

- planification et évaluation des projets ;
- démarchage auprès d'investisseurs potentiels ;
- promotion et publicité.

Pour orchestrer et guider le comité de veille stratégique, le conseil est d'avis qu'un chargé de projet s'avère essentiel pour la planification et la gestion qui feront de cette **Vision stratégique**, une réalisation concrète et structurée.

Le comité de veille pourra se référer à l'échéancier préliminaire de réalisation proposé au tableau suivant.

Tableau 6 - Échéancier de réalisation 2019-2023

Activités	2019	2020	2021	2022	2023
Adoption de la Vision stratégique	x				
Adoption d'un budget d'opération	x				
Adoption d'un programme triennal d'immobilisation intégrant les projets à être réalisés durant les trois prochaines années	x				
Formation d'un comité de veille responsable de la réalisation de la Vision stratégique et octroi d'un mandat a un chargé de projet	x				
Planification et évaluation de la stratégie (ex : identification des priorités d'interventions, aménagement des portes d'entrée, autres)	x	x			
Recherche de partenariat et de financement		x			
Réalisation de certains travaux de la stratégie (à définir)		x	x	x	x
Évaluation de l'avancement des travaux du plan (comité responsable)		x	x	x	x
Identification des projets ciblés et stratégie d'intervention par secteur		x			
Évaluation de l'avancement des travaux du plan (comité de veille)		x	x	x	x
Adoption et/ou révision d'un programme d'immobilisation intégrant les projets à être complétés (si nécessaire)		x	x	x	x
Bilan de réalisation de la Vision stratégique 2016-2020		x	x	x	x

3.2 Budget et financement

Le conseil municipal est appelé à prévoir, lors de la préparation du prochain budget, une enveloppe budgétaire déterminée visant la mise en place et la réalisation de certaines étapes de cette Vision stratégique. Le financement de certaines de ces étapes peut prendre la forme de :

- budget d'opération ;
- programme triennal d'immobilisations (PTI) ;
- fonds spéciaux pour la réalisation des projets ciblés.

3.3 Concertation et partenariat

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré bénéficie d'une multitude d'organismes susceptibles de l'aider à réaliser cette **Vision stratégique**. La présente démarche prévoit que la Municipalité puisse établir d'abord ses propres mécanismes internes de concertation, se prononcer sur ses priorités d'intervention, cibler les projets à réaliser et les faire connaître à la population.

La stratégie permet à la Municipalité d'évaluer les opportunités, les options et les partenaires susceptibles de l'aider à réaliser les différents projets.

4. L'élaboration d'un concept d'aménagement spatial propre à la Municipalité

L'élaboration d'un concept d'aménagement spatial propre à la Municipalité devra tenir compte d'un ensemble d'éléments représentatifs des choix qui seront prioriser au sein de la démarche de réalisation de cette **Vision stratégique**.

5. L'adoption des outils de planification et de gestion du territoire aux nouvelles réalités

Le processus de réalisation de cette **Vision stratégique** a été l'occasion d'identifier une vision commune, des axes prioritaires d'intervention ainsi qu'une liste de projets susceptibles d'être réalisés durant les prochaines années.

L'adoption des mesures préconisées par le biais de cette **Vision stratégique** doit pouvoir se refléter au sein des principaux instruments de planification et de gestion du territoire. Il apparaît donc important que la Municipalité procède à l'analyse des propositions émises lors de cet exercice de concertation et de planification et intègre, lorsque nécessaire, ces dispositions à ses instruments que sont le plan et les règlements d'urbanisme, ou toute autre réglementation applicable.

À titre indicatif, ces mesures font référence aux éléments suivants :

La planification sectorielle

- Intégrer les principales caractéristiques de la **Vision stratégique** au sein du plan d'urbanisme ;
- Élaborer un guide d'aménagement pour les différents secteurs visés (architecture, aménagements paysagers, etc);

Cadre normatif

- Adapter, si nécessaire, les différents règlements d'urbanisme (zonage, lotissement) afin de refléter les caractéristiques de cette **Vision stratégique**;

Cadre qualitatif

- Adopter une réglementation adaptée a cette nouvelle image de la Municipalité pour améliorer la qualité du cadre bâti du village (plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA);

Cadre incitatif

- Adopter un programme incitatif visant à promouvoir la réalisation de certains investissements tels que de nouvelles constructions, rénovations et aménagements (ex. : subventions, crédits de taxe, autres).

6. La mise en place d'un comité de veille stratégique qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi de la Vision stratégique

La structure permanente décrite précédemment nécessite, pour être efficace, un cadre de référence qui va lui permettre de réaliser et d'assurer le suivi au projet.

Maintenir et soutenir l'élan initial durant tout le processus de réalisation sur une période de cinq (5) ans ou plus représente un défi qui mérite une attention particulière. C'est pourquoi la présente démarche suggère d'adopter, et ce dès le départ, certaines propositions susceptibles de mieux encadrer la démarche et ainsi mener à terme la réalisation du projet. Ces propositions se résument ainsi:

- Établir un échéancier de réalisation pour l'ensemble du projet, échéancier à la fois dynamique et réaliste, c'est-à-dire qui tient compte de la disponibilité des ressources (membres du comité, ressources techniques et financières). En résumé, celui-ci implique la réalisation de projets structurants, accompagnés de projets sectoriels;

- Prévoir un événement annuel au cours duquel on pourra souligner l'apport de chaque intervenant dans la réalisation de la **Vision stratégique** et dresser le bilan des réalisations;

- Assurer un renouvellement des participants selon des termes déterminés;

- Revoir certaines priorités, si nécessaire, sans perdre de vue l'objectif principal de mise en valeur de la **Vision stratégique**;

- Engager un chargé ou une chargée de projet pour la réalisation et la gestion de cette **Vision stratégique.**

Conclusion

La démarche de planification stratégique visant à élaborer une **Vision stratégique** est un exercice à la fois stimulant et nécessaire. C'est l'occasion pour les dirigeants de mettre en œuvre une gouvernance participative de cette communauté.

Les valeurs énoncées par les différents intervenants ainsi que la vision du développement qui s'est articulée par l'ensemble de la présente démarche, constituent les bases les plus solides que la Municipalité puisse imaginer pour réaliser cette **Vision stratégique**. Les mesures à mettre de l'avant devront s'y référer.

Il restera à prévoir un programme de suivi afin d'assurer la réalisation de cette **Vision stratégique**. La mise en place dans les plus brefs délais d'un comité de veille stratégique et l'engagement d'un chargé de projet nous semble appropriée en ce sens. En toute circonstance, les mesures de suivi devront être accompagnées de l'établissement d'un tableau de bord, outil indispensable à l'évaluation des résultats obtenus.